

2025-2029

Schéma Unique des Solidarités

Orientations



Édito

A travers ce nouveau Schéma Unique des Solidarités 2025/2029, le Département de la Vienne réaffirme sa vocation première : soutenir et accompagner les plus vulnérables. Dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires significatives, le Département a fait le choix de préserver son cœur de compétence : les solidarités humaines.

Ce nouveau schéma est le fruit d'un travail transversal et fédérateur, qui place l'utilisateur au cœur de nos politiques sociales. Il traduit notre volonté d'agir de façon concertée et coordonnée, en dépassant les logiques cloisonnées pour construire des réponses cohérentes et adaptées.

Ce travail, nous l'avons mené dans un esprit d'écoute et de co-construction, aux côtés de nos partenaires institutionnels, associatifs et de terrain, mais aussi grâce à l'implication essentielle des agents de la collectivité. Leur expertise, leur engagement et leur sens du service public sont les piliers de cette dynamique collective. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs mobilisés au service de nos concitoyens les plus fragiles.

Ensemble, continuons d'agir pour une Vienne plus juste, plus solidaire et plus attentive aux besoins de chacun !

Alain PICHON
Président du Département
de la Vienne

Table des matières

Un Schéma Unique des Solidarités	8
Les aspects législatifs	8
Les lois qui ont impacté le champ des politiques sociales du Département.	8
Les évolutions législatives depuis le précédent schéma	10
Les documents de contractualisation, les études internes, le bilan du schéma et le portrait social du Département	12
Schéma des divers documents de contractualisation	12
Les études internes	13
Le bilan du schéma précédent	16
Le portrait social du Département	20
Les concertations et consultations	20
Les consultations des citoyens et des personnes concernées	20
Les consultations des partenaires et professionnels	22
La journée des professionnels	23
Le calendrier du schéma	25

Partie 1. Améliorer la qualité et le service rendu aux usagers : agir ensemble en faveur de l'accompagnement global des personnes et favoriser l'accès aux droits	29
1.1 : Faire de la prévention un socle commun des Solidarités	30
1.1.1 Renforcer le repérage et l'accompagnement des situations de violences intra-familiales	30
1.1.2 Soutenir des actions de prévention en santé pour les habitants de la Vienne	31
1.1.3 Soutenir la fonction parentale et prévenir les vulnérabilités	32
1.1.4 Développer et pérenniser les actions de prévention en matière de perte d'autonomie (thématique autonomie et handicap)	33
1.2 : Développer l'aller vers au plus près des personnes sur les territoires	34
1.2.1 Aller vers pour faciliter l'accès aux droits	34
1.2.2 Développer les actions collectives et événements à destination du grand public	35
1.2.3 Soutenir les démarches de mobilité inclusive et solidaire (aller vers et faire venir)	36
1.2.4 Poursuivre le déploiement d'actions de lutte contre l'isolement et maintenir la dynamique de Coopération Départementale MONALISA	37
1.3 : Promouvoir des parcours sans rupture	38
1.3.1 Poursuivre le développement de l'inclusion numérique des publics des Solidarités	38
1.3.2 Garantir la qualité des prises en charge au sein des structures et des services médico-sociaux	39
1.3.3 Mettre en place le Service Public Départemental de l'Autonomie	40
1.3.4 Favoriser et coordonner un accès simplifié à l'aide alimentaire	41
1.3.5 Stabiliser les parcours en protection de l'enfance en favorisant les liens autour de l'enfant	42
1.3.6 Accompagner l'autonomie des jeunes et consolider leur sortie du dispositif de protection de l'enfance	43
1.4 : Poursuivre et conforter l'autonomie des personnes concernées	44
1.4.1 Améliorer la communication pour mieux faire connaître les politiques sociales du Département et en favoriser l'accès	44
1.4.2 Favoriser la participation des personnes concernées par les politiques des Solidarités	45
1.4.3 Favoriser l'accessibilité tout public aux diverses communications et documents à destination du public des Solidarités	46
1.4.4 Moderniser l'accès et le suivi des personnes aux informations qui les concernent et faciliter le suivi des accompagnements par les professionnels	47
1.5 : Promouvoir les métiers du lien social et renforcer leur attractivité	48
1.5.1 Favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'autonomie	48
1.5.2 Développer l'attractivité des métiers des Solidarités au sein du Département	49

Partie 2. Apporter des réponses adaptées aux besoins des publics	51
2.1 : Repérer, accompagner accueillir : une prise en charge globale de l'enfant protégé	52
2.1.1 Repérer les vulnérabilités et prévenir la maltraitance	52
2.1.2 Adapter les accompagnements et les accueils aux besoins des enfants et des familles	53
2.1.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs pour une meilleure prise en charge des enfants à multiples vulnérabilités	54
2.1.4 Garantir à chaque jeune protégé un parcours scolaire et professionnel adapté à son projet	55
2.2 : Agir au service de l'insertion et de l'emploi	56
2.2.1 Faciliter l'adéquation entre les besoins du territoire et les profils des Allocataires du Revenu de Solidarité Active	56
2.2.2 Accompagner des actions en faveur de la remobilisation des allocataires du RSA et favoriser l'accès au meilleur droit	57
2.2.3 Renforcer la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises	58
2.2.4 Poursuivre la mise en œuvre des actions en faveur de la mobilité des allocataires du RSA	59
2.3 : Développer et diversifier l'offre pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap	60
2.3.1 Développer et diversifier l'offre à destination des personnes adultes en situation de handicap et personnes âgées	60
2.3.2 Soutenir les aidants et rendre lisibles les dispositifs et actions sur l'ensemble du département	61
2.4 : Renforcer l'accès et le maintien dans le logement	62
2.4.1 Rendre lisible et accessible l'offre d'accompagnement de maintien dans le logement	62
2.4.2 Renforcer les actions pour prévenir les expulsions locatives	63
2.4.3 Lutter contre la précarité énergétique	64
2.4.4 Contribuer à lutter contre l'habitat indigne	65
2.5 : Faciliter l'accès aux soins	66
2.5.1 Mieux prendre en compte la problématique de la santé mentale dans le repérage, l'orientation et l'accompagnement des publics	66
2.5.2 Développer un partenariat structuré et actif de la périnatalité à l'entrée dans la vie adulte	67
2.5.3 Soutenir les actions en faveur des professionnels de santé pour favoriser leur installation sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux	68
Glossaire	69

L'ESPRIT DU SCHÉMA UNIQUE DES SOLIDARITÉS



Un Schéma Unique des Solidarités

Chefs de file de l'action sociale et médico-sociale, les Départements, conformément à l'article L312-5 du Code de l'action sociale et des familles, ont l'obligation d'arrêter leurs orientations stratégiques sous la forme d'un schéma d'organisation sociale et médico-sociale élaboré par le Président du Département, en cohérence avec le schéma régional de santé. Ce schéma définit la **stratégie départementale pour cinq ans**.

Depuis 2020, date du précédent schéma des Solidarités, le Département s'est engagé, via un Schéma Unique des Solidarités, dans une démarche transversale regroupant l'ensemble du champ social et médico-social. Ce choix, prenant en compte le parcours de l'usager et plaçant l'usager au centre des politiques sociales et médico-sociales a été réaffirmé. En effet, ce prisme vise à renforcer la cohérence des actions et complémentarité des dispositifs pour une réponse globale, coordonnée et mieux adaptée aux besoins des habitants tout en inculquant une **culture commune aux solidarités départementales**.

Aussi, le Département de la Vienne a adopté pour la deuxième fois un Schéma Unique des Solidarités pour la période 2025-2029 englobant :

- l'enfance et la famille
- l'insertion et le retour à l'emploi
- l'action sociale
- l'autonomie (personnes âgées et personnes handicapées)
- la santé.

Ce schéma unique, prenant en compte les aspects législatifs et de contractualisation, les divers documents cadre, le bilan du précédent schéma, les évolutions socio-économiques et les spécificités de notre territoire s'est construit sur la base de concertations tant avec les citoyens qu'avec nos partenaires institutionnels et les agents du secteur des Solidarités.

Les aspects législatifs

Les lois qui ont impacté le champ des politiques sociales du Département



La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles.

Cette loi a clarifié les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file :

- la Région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports,
- le Département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale,
- les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air.



La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR du 24 mars 2014

La loi ALUR avait trois principaux objectifs :

- favoriser l'accès de tous à un logement digne et financièrement abordable,
- lutter contre l'habitat indigne,
- améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques du logement et moderniser les documents de planification et d'urbanisme.

Elle comprenait plusieurs dispositions pour l'amélioration des rapports locatifs dans le parc privé et visait à améliorer la prévention des expulsions en traitant l'impayé le plus en amont possible, en renforçant le rôle des CCAPEX (Commissions départementales de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives) et en réaffirmant l'importance des chartes de prévention des expulsions.

Elle contenait également des dispositions visant à **faciliter les parcours de l'hébergement vers le logement** avec la consécration juridique des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO), le renforcement de l'articulation des questions d'hébergement et de logement dans les documents de programmation, la modification des règles de fonctionnement des fonds de solidarité pour le logement, l'extension du principe de la participation des personnes à l'ensemble du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, mesures visant à améliorer les Dispositifs relatifs Au Droit au Logement Opposable (DALO).



La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a apporté des changements significatifs dans la répartition des compétences et de la gouvernance locale. Elle confie de nouvelles compétences aux Régions. Elle renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. Elle est désormais responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle doit présenter un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe les orientations régionales pour une durée de cinq ans. La Région a également en charge l'aménagement durable du territoire. Elle rédige un Schéma Régional d'Aménagement Durable du Territoire (SRADDT).

Le Département reste responsable des compétences de solidarité.

La loi NOTRe a supprimé la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions. Seule la commune a conservé cette clause de compétence générale lui permettant d'agir dans un domaine de compétence au-delà de celles qui lui sont attribuées de plein droit.



La loi Adaptation de la Société au Vieillissement dite loi ASV du 28 décembre 2015

La loi ASV avait pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transport, de vie sociale et citoyenne, et accompagnement.

La loi a donné la **priorité à l'accompagnement à domicile** afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. En renforçant les droits et libertés des personnes âgées, elle visait à leur apporter une meilleure protection et s'attachait à reconnaître la place des aidants et leur proposer également des outils d'accompagnement et de soutien.

Des mesures concrètes ont permis d'améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches. Ce sont principalement les Départements, en charge de l'aide à l'autonomie des personnes âgées, qui ont été chargés de les appliquer, notamment la réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie.



La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Promulguée le 14 mars 2016, elle a complété la loi du 5 mars 2007 réformant **la protection de l'enfance**.

Le texte a prévu :

- la désignation, dans chaque service départemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), d'un médecin référent pour la protection de l'enfance,
- l'attribution aux Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE) d'une mission supplémentaire pour la formation continue des professionnels de la protection de l'enfance,
- la ré-écriture de l'article du Code de l'action sociale et des familles relatif au projet pour l'enfant (PPE) afin d'en faire un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur,
- la possibilité pour l'assistant familial de pouvoir pratiquer, de sa propre initiative, un certain nombre d'actes quotidiens, précisément listés dans le projet pour l'enfant,
- la réforme de l'adoption simple, afin de lever certains freins juridiques au développement de cette forme d'adoption et de la rendre irrévocable durant la minorité de l'adopté, sauf sur demande du ministère public pour motifs graves,
- l'extension des cas de ré-adoptabilité aux enfants adoptés et admis en qualité de pupilles de l'État,
- la systématisation de la désignation par le juge des enfants d'un administrateur ad hoc, indépendant du service de l'aide sociale à l'enfance (ASE), chargé de représenter les intérêts du mineur dans la procédure d'assistance éducative, lorsque ces derniers sont en opposition avec ceux des titulaires de l'autorité parentale,
- l'ajout dans les missions de l'ASE de veiller à la stabilité du parcours de l'enfant,
- la responsabilité du Président du Conseil Départemental pour proposer, dans l'intérêt de l'enfant, un accompagnement du parent auquel est restitué un enfant né sous le secret ou devenu pupille de l'État,
- la réforme de la procédure de la déclaration judiciaire d'abandon.

Les évolutions législatives depuis le précédent schéma

Les dispositifs mis en place dans le cadre des **politiques sociales** sont en constante évolution afin de répondre aux besoins sociaux de la population.



Loi du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, dite loi LOM

La loi LOM "Loi d'Orientation des Mobilités", avait pour objectif d'améliorer les **déplacements et la mobilité des citoyens**. Elle comportait plusieurs mesures concernant l'emploi, notamment en favorisant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi. Elle encourageait également le développement de modes de transport plus durables, tels que le vélo ou les transports en commun, ce qui permettait de créer de nouveaux emplois dans ce secteur. Enfin, la loi LOM prévoyait des mesures pour favoriser l'emploi dans les territoires ruraux, en améliorant l'accessibilité et les liaisons avec les zones urbaines.



L'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée"

Créée par la loi du 29 février 2016 et prolongée pour cinq ans par la loi du 14 décembre 2020, l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" est un dispositif ayant pour objectif d'embaucher des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins six mois au sein de ces territoires.

- Une première phase d'expérimentation a eu lieu (2016-2021) visant à résorber le chômage de longue durée.
- Une seconde expérimentation est en cours depuis 2021 jusqu'à 2026.



La loi Taquet du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

La loi du 7 février 2022 a apporté des **changements significatifs dans le domaine de l'enfance**, elle s'articulait autour de cinq grands volets :

- améliorer la situation des enfants placés et avant placement,
- mieux protéger les enfants contre les violences,
- valoriser le métier des assistants familiaux,
- mieux piloter la politique de protection de l'enfance,
- revoir les critères de répartition des mineurs non accompagnés.

Elle entendait améliorer la situation des enfants protégés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : interdiction des placements à l'hôtel, fin des sorties "sèches" à la majorité, une meilleure protection contre les violences.



La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

La loi pour le plein emploi vise à concrétiser l'objectif de **réduire le chômage autour de 5% d'ici 2027**. Les principales mesures de cette loi sont :

- l'accompagnement socio-professionnel renforcé : un accompagnement plus solide pour les personnes en recherche d'emploi en mettant l'accent sur leur insertion professionnelle,
- une transformation du service public de l'emploi et de l'insertion pour améliorer l'offre de services proposée aux demandeurs d'emploi et aux entreprises,
- la coopération des acteurs publics et privés pour le bénéfice des usagers,
- l'engagement des bénéficiaires du RSA : en contrepartie de l'allocation RSA, les bénéficiaires devront s'engager à suivre un parcours d'insertion discuté avec eux. Le non-respect de cet engagement entraîne la suspension ou la suppression de l'allocation.



La loi du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie

Cette loi a pour objectif d'**améliorer la qualité de vie des personnes âgées** et à renforcer leurs autonomies.

La loi s'articule autour de plusieurs volets :

- prévention de la perte d'autonomie et lutte contre l'isolement des personnes âgées ou handicapées,
- lutte contre les maltraitances,
- mesures en faveur des aides à domicile,
- activités et régulation des EHPAD.

Les documents de contractualisation, les études internes, le bilan du schéma et le portrait social du Département

Hormis les aspects législatifs, ce schéma vient compléter et agréger un certain nombre de documents de contractualisation dont le Département est pilote ou copilote aux côtés de ses partenaires institutionnels et prend également en considération les programmes, plans, études internes, afin de **s'engager dans une phase de modernité** se préparant aux mutations professionnelles et sociétales.

Étude sur l'autonomie des jeunes majeurs

Étude sur la prévention en protection de l'enfance

Bilans du schéma 2020-2024

Portrait social du Département et des territoires des Solidarités

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

Schéma départemental des services aux familles (SDSF) (Département et État)

Pacte local des Solidarités et contrat local des Solidarités

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL UNIQUE DES SOLIDARITÉS

États Généraux du Handicap

Étude sur l'évaluation des besoins en établissement du handicap/MDPH

Démarche bien vieillir en EPHAD et en résidences autonomie

Étude sur les unités pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV)

Étude sur les aidants et sur le vieillissement des personnes en situation de handicap

Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Projet régional de santé (PRS - Agence Régionale de Santé)

Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRPAS) Agence Régionale de Santé

Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance

Les études internes

Au cours des années précédentes, différentes études et projets ont été menés en interne par les services afin de mieux cerner les besoins de notre population. Ces études contribuant à une meilleure connaissance du public des Solidarités, nous permettant de mieux cerner certaines problématiques, apportent des pistes de travail pour une meilleure adaptation de nos politiques sociales.

L'étude sur l'autonomie des jeunes majeurs

En 2023, la Direction de l'Enfance et de la Famille a conduit une étude dont l'objectif final est de mieux favoriser l'insertion des jeunes pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance et d'éviter ainsi "les sorties sèches".

Cette étude quantitative et qualitative a été menée auprès de **101 jeunes sortis du dispositif de protection de l'enfance entre 18 et 21 ans (hors MNA) sur les années 2017-2018-2019.**

De cette étude sont nées différentes actions à mettre en place dont certaines sont en cours telles que :

- la mise en place d'un partenariat avec les trois missions locales,
- la redynamisation de l'association de pair-aidance AEPAPED 86,
- la définition d'un mode opératoire pour faciliter l'accès aux études supérieures des étudiants ayant eu un parcours ASE, en lien avec le CROUS,
- des actions au niveau de la scolarité : conférence dans le cadre du cycle "cheminer autrement en protection de l'enfance" ; liens constants avec l'assistance sociale scolaire pour les réponses au quotidien,
- la mise en place de liens réguliers avec la direction de l'insertion et les partenaires de l'insertion (SPIE, France Travail, UFOLEP...),
- la mise en place d'un groupe de travail "logement et autonomie des jeunes".

D'autres actions sont à venir telles que :

- la constitution d'un groupe de jeunes (participation à l'amélioration des dispositifs d'accompagnement – croisement des savoirs et des pratiques),
- la mise en place des quatre premiers groupes de travail thématiques (autonomie des jeunes, facilitation de l'accompagnement socio-professionnel, ambition scolaire pour les jeunes, faciliter l'accès à la santé et aux soins).

L'étude sur la prévention en protection de l'enfance

L'étude sur la prévention et la protection à domicile s'inscrit dans le cadre du précédent schéma des Solidarités – Fiche Action "Adapter et faire évoluer le dispositif de prévention et de protection de l'enfance" – Elle s'appuie sur la démarche de consensus sur la protection de l'enfance à domicile réalisée par l'IGAS ainsi que sur les axes préconisés par la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance – Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures .

L'état des lieux initial mettait en avant les délais importants de mise en œuvre des mesures à domicile, une faible diversification des dispositifs ne permettant pas de s'adapter aux besoins des enfants et des familles, des dispositifs insuffisamment structurés (ex : le placement à domicile) ainsi qu'une gouvernance complexe accentuée par la place prépondérante du placement.

Dans la Vienne, les mesures à domicile représentent près de 50% des interventions (chiffres hors MNA).

Penser l'évolution des dispositifs, des accompagnements pour des réponses adaptées aux besoins des enfants et des familles dans un contexte d'augmentation des mesures de protection de l'enfance était primordial. Le cadre législatif renforce également l'importance des actions à domicile avec le principe du maintien de l'enfant dans son milieu de vie et du nécessaire investissement dans ce domaine. Développer les mesures à domicile permettra à terme de réduire le nombre de placements.

L'étude s'est appuyée sur une large consultation et participation des acteurs internes et externes de la protection de l'enfance sur le territoire de la Vienne et a concerné les mesures éducatives à domicile, budgétaires, TISF, de placement à domicile et les accueils de jour. Le travail réalisé a permis d'établir **un plan d'actions** s'attachant à faire évoluer les dispositifs mais aussi les pratiques professionnelles :

- diversifier et intensifier les mesures (renforcées, avec hébergement ponctuel...),
- développer des mesures réactives et résorber la liste d'attente,
- mobiliser les ressources autour de l'enfant (tiers digne de confiance – accueil durable et bénévole, parrainage...),
- adapter les accompagnements aux besoins des enfants et des familles en développant le faire avec et l'aller vers, par des formations transversales,
- piloter le dispositif de protection de l'enfance et coordonner les acteurs,
- sensibiliser et mobiliser les acteurs du droit commun.

Ce plan prévoit une déclinaison pluriannuelle.

En 2024, 100 nouvelles mesures à domicile ont été créées dont 50 à moyens renforcés.

L'étude sur les Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)

Dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Schéma Unique des Solidarités pour la période 2025-2029, **une enquête a été conduite sur l'accompagnement des Personnes Handicapées Vieillissantes** (PHV) au sein des unités PHV afin de réfléchir sur les dispositifs en place et les besoins identifiés.

L'objectif était de réaliser un état des lieux concret et fidèle des modèles d'Unités Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) et de l'accompagnement proposé dans le cadre du parcours d'un résident, en prenant en considération les éléments du cahier des charges actuel et de mesurer les écarts éventuels. Cela a été également l'occasion de recueillir des préconisations de nos partenaires.

Un questionnaire, composé de deux volets a donc été adressé aux directeurs des quatre UPHV de la Vienne :

- le premier volet repose sur **l'évaluation de l'unité PHV et de l'accompagnement spécifique** qu'elle propose,
- le second volet renseigne sur **les profils du public** accueilli depuis l'ouverture de l'UPHV ou depuis janvier 2019.

Une rencontre des directeurs et des professionnels des UPHV sur l'établissement a également été organisée avec le service médical des personnes âgées et handicapées du Département.

L'étude sur les aidants

En 2024, **un diagnostic territorial de l'aide aux aidants** a été réalisé dans le cadre des missions de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie. Il concerne les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ou de personnes en situation de handicap. Cette étude, confiée au prestataire "Ma Boussole Aidants", s'est décomposée en deux phases. Une première phase, dite phase 1, "analyse de la demande" dont l'objectif est d'identifier qui sont les aidants et leurs proches, grâce aux enseignements issus d'un questionnaire diffusé auprès de 400 aidants du territoire. Une deuxième phase, dite phase 2, "analyse de l'offre" permettant l'analyse des typologies de structures et événements de la Vienne complétée d'une analyse cartographique de l'offre issue d'entretiens avec les principaux partenaires du territoire sur ces enjeux.

L'objectif final de l'étude est de mettre en perspective cette analyse de l'offre avec les besoins exprimés en phase 1 afin d'en **évaluer sa pertinence, son accessibilité, sa disponibilité, sa visibilité et sa cohérence.**

La démarche bien vieillir en EPHAD et en résidences autonomie

115 établissements EHPAD et résidences autonomie dans la Vienne ont été audités du 1^{er} juillet au 15 décembre 2023 par une équipe du Département à la demande du Président.

Les personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible, entraînant une entrée de plus en plus tardive dans les établissements, avec des personnes âgées très dépendantes. Face à ce constat, il convient de mener une politique d'accueil et d'accompagnement adaptée. Dans ce cadre, le Département a souhaité réaliser un bilan du maillage départemental et faire le point sur les modes d'accueil de jour et d'hébergement afin d'anticiper le vieillissement de la population et d'améliorer la qualité des projets de vie. Il a été constaté une offre départementale satisfaisante globalement.

La France se prépare à un choc démographique qui va imposer une **transformation de l'offre d'accompagnement**. Même si dans la Vienne, le taux d'équipement est supérieur au taux national (chiffres 2023 et 2024) : 115 places au niveau national contre **152 places installées pour 1000 habitants de 75 ans et plus**, il faut cependant se préparer, dès maintenant, à la **hausse estimée à plus de 20% en 2030 et à plus de 50 % d'ici 2050**. C'est un enjeu de solidarité nationale, auquel le Département prend part pour relever le défi à la hauteur de ses engagements et de ses responsabilités.

L'étude sur l'évaluation des besoins en établissement du handicap/MDPH

Dans le cadre de sa mission d'observatoire territorial, la MDPH de la Vienne a mis en place des groupes de travail et de suivi dits "d'évaluation des besoins", dont l'objectif est de disposer d'**une vision territoriale complète des besoins** (orientations de la CDAPH) **et de l'offre existante**.

Ce travail d'observatoire est partagé annuellement avec l'ensemble des partenaires : établissements et services médicaux-sociaux, membres de la Commission exécutive de la MDPH, Agence Régionale de Santé, Département. L'observatoire permet de disposer, par type d'orientation (ex : EAM, EANM, MAS, SAVS, SAMSAH etc.) :

- du besoin (nombre d'orientations de la CDAPH),
- de l'offre existante sur le territoire,
- du nombre de personnes accueillies en ESMS,
- du nombre de personnes sur liste d'attente,
- du nombre de personnes disposant d'une orientation mais ni accueillies, ni sur liste d'attente.

En plus de cet observatoire global, le groupe d'évaluation des besoins se réunit régulièrement pour :

- les situations de jeunes en attente de places en ESMS, travailler avec l'ensemble des partenaires sur des solutions alternatives,
- les situations de jeunes en situation d'amendement Creton, travailler avec l'ensemble des partenaires des solutions pour le passage enfant-adulte.

Les États Généraux du Handicap (EGH)

A l'initiative du Président du Département de la Vienne, les États Généraux du Handicap sont organisés depuis 2022 dans le Département. Réunissant les acteurs du champ du handicap et des personnes concernées, cette instance a permis de travailler à un **plan d'action départemental** - adopté en mars 2023 - et est l'occasion de bénéficier de conférences et d'échanger sur des thématiques majeures telles l'autodétermination, la pair-aidance ou encore la vie sexuelle et affective. Espace de co-construction et de dialogue, les EGH permettent ainsi de fédérer les acteurs autour d'ambitions communes et de participer au développement d'une société plus ouverte et plus inclusive. Illustrant un changement de paradigme dans la construction de l'action publique, les échanges nés de cette initiative ont permis d'engager de **nombreux projets poursuivant un triple objectif** :

- améliorer l'accompagnement humain des personnes en situation de handicap et de leurs aidants,

- améliorer les possibles numériques pour les personnes concernées,
- favoriser une société plus inclusive.

Ainsi, un maillage territorial est en cours de construction pour l'accueil et l'accompagnement à l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. **9 lieux d'accueil existent désormais** sur l'ensemble du territoire pour accompagner aux démarches auprès de la MDPH. L'ambition est de pouvoir mailler encore plus finement le territoire pour disposer d'accueils au plus près des personnes. Sur le site de la MDPH, d'importants travaux sont en cours et permettront, à compter de mars 2026, de disposer d'un accueil du public complètement rénové.

Par ailleurs, les demandes auprès de la MDPH peuvent désormais être réalisées en ligne. Il s'agit pour les personnes concernées ou leurs aidants à l'aise avec les outils numériques de permettre des démarches simplifiées et des échanges dématérialisés. Le site de la MDPH ayant été complètement repensé avec des personnes concernées, il dispose désormais d'un outil d'inclusion numérique très utile facilitant la recherche d'informations.

En matière d'inclusion, **un travail ambitieux de sensibilisation au FALC et de création de comité de lecture** composé de personnes concernées est engagé au sein du Département et de la MDPH afin de disposer d'**outils de communication adaptés**.

Ces quelques exemples des projets travaillés à l'occasion des États Généraux du Handicap illustrent la richesse de la démarche.

Le bilan du schéma précédent

En 2020, le Département s'est voulu novateur en réalisant son premier Schéma Unique des Solidarités. Ce schéma composé de 2 parties transversales et d'une partie "projets de territoires" nous a conforté dans le fait d'élaborer de nouveau un schéma unique ; schéma qui ne pouvait que prendre en compte les actions précédentes réalisées, celles en cours ou devant se poursuivre et celles n'ayant pas pu se réaliser et ayant été différées. Le bilan a été présenté à la commission des Solidarités en janvier 2024.

Dans le livret "diagnostic", des frises de comparaison (début et fin du schéma) reprennent des indicateurs par politique publique sur la diversité de l'offre et sur l'évolution des personnes concernées.

Toutefois, il nous a semblé pertinent de faire apparaître dans ce document quelques exemples d'actions ainsi que des projets phares.

Répondre aux enjeux de la société - quelques exemples d'actions

(les actions de couleur bleue sont en cours et se poursuivent)

Accompagner les usagers au numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de la stratégie départementale • Développement du dispositif "aidants connect" • 5 conseillers numériques au service des usagers • Accompagnement au numérique pour les BRSA (en cours)
Développer la mobilité sur le territoire par le biais de démarches solidaires	<ul style="list-style-type: none"> • 10 associations portant des transports solidaires • Création d'un garage solidaire • Mise en place d'une plateforme départementale en matière de mobilité • Développement d'une auto-école solidaire itinérante
Mener des actions en faveur du logement	<ul style="list-style-type: none"> • Forum logement sur 2 territoires • Élaboration du PDALHPD • Participation à la démarche "logement d'abord" • Développement de la mission APEL • (accompagner en prévention des expulsions locatives)

Innover au service de l'emploi et de l'insertion, mobiliser et préparer à l'emploi, répondre aux besoins de main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Visites d'entreprises avec des BRSA, participation à des salons locaux • Accompagnement des structures nouvellement habilitées • Expérimentation du contrat de professionnalisation "inclusion dans les métiers du grand âge" et territoire zéro chomeur.
Lutter contre les violences conjugales	<ul style="list-style-type: none"> • Travail de la PMI sur un outil d'autodiagnostic et de prise de conscience à destination des femmes avec enfants de moins de 6 ans • Renforcement des financements de travailleurs sociaux en gendarmerie et commissariat à Châtelleraut et Poitiers • Recrutement d'un chargé de mission • Formation des travailleurs sociaux
Développer la prévention avant la naissance en faveur des familles pour les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • Guide à l'usage des parents et des professionnels sur l'accueil des enfants en situation de handicap • Travail sur le épérage des situations vulnérables et liaison avec le CHU, CHLL, secteur libéral • Expérimentation de rendez vous de prévention sur un territoire (1600 courriers envoyés au + de 60 ans) • Consultations de planification familiale à la maison des adolescents et au centre de santé sexuelle
Adapter l'offre de service au vieillissement de la population : développer l'accueil familial et les résidences autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets de 10 places d'UHPV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes) • Places d'aide sociale en résidence autonomie • Accompagnement des structures nouvellement habilitées • Autorisation d'une résidence autonomie de 40 places • Appel à projets 10 places d'accueil de jour
Permettre aux personnes âgées et handicapées de vivre à domicile le plus longtemps possible	<ul style="list-style-type: none"> • Habitat inclusif : programmation d'aide à la vie partagée 2023-2029 • Réunion grand public pour les bénéficiaires de l'APA et de la PCH • Possibilité d'ajouter 4H par mois sur les plans d'aide APA pour des activités choisies pour les personnes isolées
Participation aux actions de prévention et d'information, aides à l'installation des professionnels de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à l'installation de professionnels de santé • Réflexion pour une aide aux études pour les médecins spécialistes • Participation active à des manifestations • Poursuite des États Généraux de la Santé

Améliorer la qualité du service rendu - quelques exemples d'actions

(les actions de couleur bleue sont en cours et se poursuivent)

Améliorer la lisibilité en territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation sous 1 mois des BRSA • Aller vers en PMI • Labellisation de 4 MDS et MDSP en espace France Services • Projet de liens entre la MDPH et les espaces France Services
Promouvoir la participation des usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre progressive de la référence de parcours • Séminaire sur le nécessaire changement de posture des professionnels pour faire participer les usagers • Mise en place d'actions collectives avec les usagers
Orienter mieux et plus rapidement les BRSA , favoriser un accès au juste droit	<ul style="list-style-type: none"> • 2 équipes dédiées pour l'orientation rapide des BRSA • Renforcement de l'équipe de conseillers en insertion professionnelle en territoire rural et pour les familles monoparentales • Partenariat avec la MDPH pour l'accès au juste droit • Plan de controle de la lutte contre la fraude
Protéger l'enfant dans et avec sa famille dans les dispositifs de droit commun en adaptant les mesures de prévention secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation de 15 places AEMO en AEMO renforcée • Étude sur la prévention et protection à domicile • Réorganisation de la CRIP sur les territoires • 50 places AEMO/AED en cours de déploiement

Favoriser l'intégration sociale et professionnelles des jeunes en vue de leur sortie du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> • Systématisation de la notion de parcours pour chaque enfant • MNA : mise en place d'actions d'insertion sociale • MNA : création d'un service d'insertion jeune majeur (SIJM) • Étude sur les sorties sèches
Améliorer l'accompagnement des personnes âgées et handicapées en établissement	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 16 places de SAVS SAMSAH • Lancement de la construction d'un espace Vienne Autonomie avec l'association des représentants d'usagers • Création de 20 places en foyer de vie pour les jeunes sous amendement CRETON

Actions en lien avec les territoires des Solidarités - quelques exemples d'actions

(les actions de couleur bleue sont en cours et se poursuivent)

Territoire de Châtelleraut, Loudun	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la prise en charge de la santé des enfants confiés de 6 à 18 ans • Amélioration de la transversalité en incluant les partenaires • Participation des usagers à des actions collectives
Territoire de Jaunay-Marigny, Loudun	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un forum logement • Travail sur la mobilité des habitants • Prévention précoce : développement des bilans scolaires et actions collectives
Territoire de Poitiers	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de la plateforme de traduction • Travaux sur des projets communs autour de l'accueil social avec le CCAS • Création du dispositif "Accueil Enfants Soutien Parents"
Territoire de Chauvigny, Montmorillon	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de portes ouvertes • Développement de l'aller vers pour faciliter l'accès aux droits • Prévention auprès des familles
Territoire de Fontaine-le-Comte, Civray	<ul style="list-style-type: none"> • Forum logement • Développement du réseau violences conjugales sur le Civraisien • Participation des personnes accompagnées aux commissions MASP et ASSL

Construction de la MDS de Poitiers
(accueil mutualisé MDS/VAC/DGAS)
et réfection de la MDPH
(accès et accueil)

Espace Vienne
Autonomie

Cycle de conférences
"un nouveau chemin pour
la protection de l'enfance"^{**}

États des lieux des établissements
médicaux de l'autonomie

Étude globale sur la prévention
et la protection à domicile

Poursuite
du SPIE/transition
avec France Travail

QUELQUES PROJETS PHARES

Accueil inconditionnel
de proximité

États Généraux
du Handicap

Partenariat avec
"La Vie La Santé"
pour délocaliser des actions
pour les territoires

Pacte Local
des Solidarités

Déploiement
de la référence
de parcours sur
tout le territoire

Évolution des dispositifs
de soutien aux étudiants
et aux professionnels de santé

Accompagnement des familles
vulnérables migrantes et sans
hébergement par la PMI

Partenariat avec l'ARS autour
de la création d'une équipe
pluri-professionnelle d'appui.
acteurs de la santé

Le portrait social du Département

Afin de mieux connaître et comprendre les besoins du public accompagné, le Département a souhaité réaliser un portrait social en 2 parties :

- une première partie reprenant les indicateurs principaux à l'échelle du département,
- une seconde partie reprenant les indicateurs principaux de chaque territoire des Solidarités (territoires des Maisons des Solidarités).

Outil indispensable du Schéma Unique des Solidarités, le portrait social prend en compte les évolutions :

- démographiques présentes et à venir,
- économiques,
- sociales et sociétales.

Ainsi, il permet **une anticipation des besoins de la population du département** au niveau du vieillissement, du handicap, de l'enfance et de la famille, du logement, de l'insertion, de la santé.

Ce travail de recueil, d'analyse et de structuration des données a été réalisé par les services internes du Département en s'appuyant principalement sur les indicateurs de l'INSEE.

Les concertations et consultations

La démarche d'élaboration du Schéma Unique des Solidarités, l'écoute des professionnels, partenaires, citoyens et personnes concernées a été conduite grâce à différents modes de consultations.

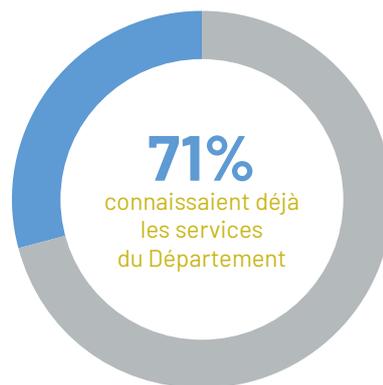
Les consultations des citoyens et des personnes concernées

Le Département de la Vienne avait déjà, lors du précédent schéma, affirmé sa volonté d'associer à différents projets les personnes concernées en s'appuyant sur leur capacité à agir, leurs potentialités et compétences.

Les personnes concernées ont donc tout naturellement été associées aux consultations par politique publique. Ainsi par exemple, 12 personnes bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi de longue durée et 8 salariés faisant partie d'une entreprise à but d'emploi ont participé aux consultations, les membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie représentant les usagers ont participé à toutes les consultations.

En parallèle, une consultation portant sur l'accueil et sur le traitement des demandes a été soumise aux citoyens et personnes concernées via un questionnaire numérique mais aussi sous format papier sur le site du Département, les réseaux sociaux, le magazine du Département, les mairies, les espaces France Services, les Maisons des Solidarités.

La plupart des personnes, (71%) connaissaient déjà les services du Département. Ce sont majoritairement les personnes âgées de 40 à 65 ans qui ont répondu à la consultation. Cette consultation a mis en avant la qualité de l'accueil des professionnels du Département. Toutefois, un axe de travail se dégage sur la facilité à entrer en contact avec le bon interlocuteur puisque seules 60% des personnes se sont dites satisfaites.



Paroles d'usagers

On ne sait pas toujours
que les services existent
ni à qui s'adresser

Merci à toutes les personnes qui
nous accueillent pour leur écoute,
leur bienveillance et leur travail

Quant au traitement de la demande, si les personnes sont largement satisfaites de l'écoute et de la qualité de la réponse apportée, le délai de traitement est toujours trop long puisque seules 60% se sont dites satisfaites.

Quand on fait une demande,
bien que les délais soient assez
raisonnables, on aimerait que
ça aille beaucoup plus vite

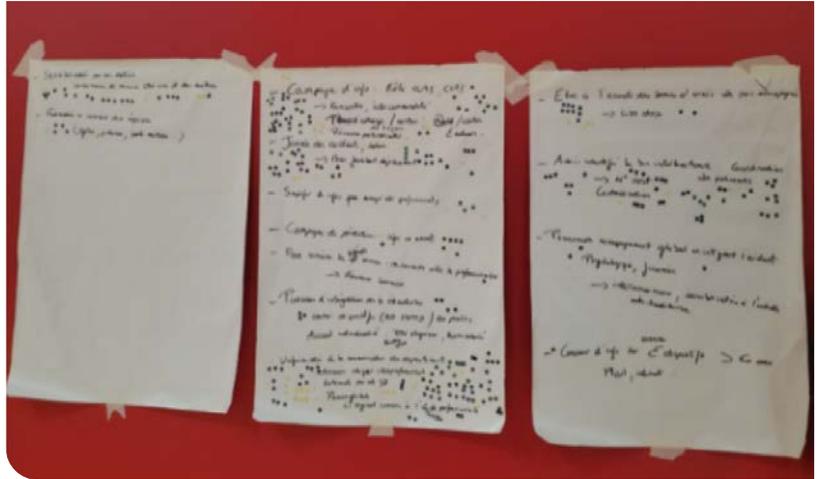
Les consultations des partenaires et professionnels

Elaborées sur le mode de l'intelligence collective, ces consultations ont permis de co-construire le schéma et de fédérer tant les professionnels que les partenaires.



MISSION SANTÉ

Consultation via l'Observatoire Régional de Santé sur la situation des déserts médicaux



INSERTION

101 partenaires
35 agents
et **12** personnes concernées lors de 2 demi-journées de consultations



AUTONOMIE

192 partenaires
27 agents
4 demi-journées de consultation



ENFANCE FAMILLE

190 agents consultés
Contribution des partenaires lors des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance (ODPE) de décembre 2023 et juin 2024 (recueil des préoccupations, tables rondes thématiques)



ACTION SOCIALE ET LOGEMENT SOCIAL

180 agents consultés au travers de 5 réunions de territoires
108 partenaires différents ont participé aux 5 séminaires territoriaux sur l'accueil social inconditionnel de proximité

La journée des professionnels

Pour clôturer le schéma, une journée rassemblant l'ensemble des agents de la DGAS et de la MDPH a eu lieu en décembre 2024. Cet événement a été fédérateur et complémentaire du travail accompli durant la construction du schéma.



En plus des **ateliers et stands** favorisant l'interconnaissance et la découverte des métiers des Solidarités (stands des directions, forum des projets, stand "Maisons des Solidarités"), les professionnels ont également eu l'opportunité de participer à des **"cafés-découvertes"** abordant certaines orientations du schéma, ainsi qu'à des **mini-conférences** en lien avec les pratiques professionnelles.



Les mini-conférences

Au nombre de 3, ces mini-conférences ont eu pour objectif l'enrichissement des pratiques professionnelles, la découverte de possibles et l'interconnaissance.

Ainsi les professionnels ont eu la possibilité de participer aux mini-conférences suivantes :

- "Expérience inattendue : une crèche au sein d'un EHPAD"
- "Mouillez le maillot : du Sport aux Solidarités, la dynamique de la cohésion d'équipes"
- "Rencontres exclusives : et vous, vous les connaissez ces métiers des Solidarités ?"



Les cafés-découvertes

Ateliers participatifs et en lien direct avec le Schéma Unique des Solidarités en construction, les professionnels ont eu la possibilité de participer aux ateliers suivants :

- "Arrêtons de perdre nos publics dans les couloirs administratifs !"
- "Des personnes ont besoin de nous ! allons à leur rencontre pour qu'elles n'aient plus à nous chercher !"

Les thématiques abordées ont porté sur la continuité des accompagnements et le développement de "l'aller vers" sur les territoires au plus près des personnes.

Les fiches actions du schéma en cours d'élaboration ont été enrichies par des propositions réalisables et cohérentes avec les orientations.



Le calendrier du schéma

JUIN 2023
JANVIER 2024



Méthodologie et diagnostic

- 1^{res} réflexions sur la méthodologie en juin 2023
- Portrait social du Département et des territoires des Solidarités de juillet 2023 à janvier 2024
- Bilan du schéma en septembre 2023

JANVIER 2024
MAI 2024



Consultations

- Consultations citoyennes de janvier 2024 à avril 2024
- Analyse des données en mai 2024
- Consultations des usagers par politique publique de février à mai 2024
- Présentation en commission des Solidarités

MAI 2024
NOVEMBRE 2024



Orientations stratégiques

- Définition des grands axes de mai 2024 à juin 2024
- Définition des fiches actions de juillet 2024 à novembre 2024
- Présentation en commission des Solidarités

NOVEMBRE 2024
JUIN 2025



Élaboration du rapport final

- Rédaction du rapport final de novembre 2024 à janvier 2025
- Consultations obligatoires CDCA, CCPP, ODPE
- Adoption par l'Assemblée Départementale juin 2025
- Événements de restitution, communication aux partenaires à partir de juin 2025



PARTIE 1.

Améliorer la qualité et le service rendu aux usagers : agir ensemble en faveur de l'accompagnement global des personnes et favoriser l'accès aux droits

1.1 : Faire de la prévention un socle commun des Solidarités

ACTION 1.1.1 Renforcer le repérage et l'accompagnement des situations de violences intra-familiales



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTES

- Direction de l'Action Sociale
- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNETS
ET
INTERNES

- **Internes** : Ensemble des Directions de la DGAS
- Membres des réseaux violences conjugales de la Vienne
- Préfecture
- DDETS
- Justice
- Police et Gendarmerie
- UAPED
- Maison des femmes, associations impliquées (CIDFF, Croix-Rouge, CDAD...)



OBJECTIF

Renforcer le repérage des situations de violences conjugales et intra-familiales et accompagner la mise en sécurité des victimes (mises à l'abri, accès aux droits, aux soins et aux démarches administratives).



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Poursuivre la formation des professionnels pour améliorer le repérage précoce des situations de VIF/VC (violences intra-familiales/violences conjugales) et la prise en charge des femmes et des enfants victimes.
- Soutenir les 5 réseaux violences conjugales de la Vienne par la mise en place d'un appui à la coordination.
- En complémentarité avec l'État, relayer la communication auprès du grand public afin notamment de faciliter l'identification des relais locaux pouvant accompagner les victimes.
- Poursuivre la démarche d'aller vers : mise à disposition systématique des travailleurs médico-sociaux du Département auprès des bénéficiaires de l'Aide Universelle pour les victimes de violences conjugales.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- Poursuivre l'accompagnement des femmes et enfants mis à l'abri à la Chauvinerie (résidence sociale à Poitiers pour les femmes victimes de violences conjugales), visites à domicile, consultations médicales et actions collectives.
- Étudier l'opportunité de mise en place de réseaux locaux violences conjugales sur le Mirebalais et le Chauvinois.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023-2027.
- Programme de prévention des violences sexuelles et de l'accès aux soins des victimes de violences conjugales du Schéma Régional de Santé 2023-2028.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de professionnels formés.
- Nombre d'accompagnements.
- Mise en œuvre de l'appui à la coordination des réseaux violences conjugales et actions menées.
- Nombre et typologie des actions de communication mises en place.

ACTION 1.1.2 Soutenir des actions de prévention en santé pour les habitants de la Vienne



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Mission Santé



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Internes** : Direction de l'Action Sociale - Direction de l'Autonomie
- CHU
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
- ARS
- Collèges
- Établissements du handicap



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association des usagers pour les ateliers de la Vie La Santé dans les Maisons des Solidarités



OBJECTIF

Développer et promouvoir la prévention en matière de santé mentale et physique.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Organiser des temps d'information avec le CHU concernant la promotion de la vaccination, avec un focus particulier pour les collèges et les structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap.
- Mettre en place des conférences avec la Vie la Santé (maison de santé publique spécialisée dans la prévention) sur des thématiques sanitaires auprès des professionnels de santé et du grand public en lien avec les contrats locaux de santé.
- Décentraliser les ateliers de la Vie la Santé dans les Maisons Départementales des Solidarités au profit des publics accompagnés par le Département.
- Favoriser l'accès aux soins (se reporter à la fiche 2.5.1).



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- Ateliers de la Vie la Santé dans les Maisons des Solidarités du Département.
- Temps d'information sur la promotion de la vaccination dans les collèges et établissements du handicap du Département.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Collaboration avec les Contrats Locaux de Santé.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions d'information sur la vaccination.
- Nombre d'ateliers dans les Maisons Départementales des Solidarités.
- Nombre de conférences.
- Nombre de collèges et d'établissements concernés.

1.1 : Faire de la prévention un socle commun des Solidarités

ACTION 1.1.3 Soutenir la fonction parentale et prévenir les vulnérabilités



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Internes** : Direction de l'Action Sociale - Direction de l'autonomie
- CAF
- ARS
- MDPH
- CAMSP
- Associations de l'Enfance
- Secteur de la santé
- Collectivités territoriales



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association des personnes concernées à évaluer tout au long de la démarche



OBJECTIF

Accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant notamment dès la période des 1000 premiers jours de vie de l'enfant qui est particulièrement sensible pour son développement, sa sécurisation et sa vie future :

- » prévenir les difficultés parentales
- » repérer les premiers signes de vulnérabilité



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Accompagner sur la période des 1000 premiers jours de l'enfant : renforcer les entretiens précoces prénatals, développer les entretiens précoces post natals, augmenter les visites à domicile et consultations dans le 1^{er} mois de vie des nouveaux nés, proposer des bilans à 3-4 ans pour tous les enfants de la Vienne.
- Favoriser l'offre d'accueil du jeune enfant : apporter conseil et soutien technique aux projets territoriaux en lien avec la CAF.
- Prévenir au titre du handicap de l'enfant et des parents : sensibiliser les lieux d'accueil collectifs sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap, développer des coopérations avec les acteurs du handicap pour un meilleur accompagnement et soutien des familles, poursuivre le partenariat avec le Pari 86.
- Développer des actions préventives en amont des dispositifs de la protection de l'enfance : envisager des coopérations avec les acteurs du droit commun, soutenir le développement de la crèche familiale préventive.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.
- Schéma Départemental de Services aux Familles.
- Convention Territoriale Globale.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de consultations, nombre d'actions de sensibilisation.
- Nombre de projets soutenus.
- Nombre de situations suivies par la crèche familiale préventive.

ACTION 1.1.4 Développer et pérenniser les actions de prévention en matière de perte d'autonomie (thématique autonomie et handicap)



**CALENDRIER
2025 - 2029**



PILOTES

- Direction de l'Autonomie
- Membres de la CFPPA (conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie)



**PARTENAIRES
EXTERNETS
INTERNES**

- ARS
- EHPAD
- Résidences Autonomie
- DAC 86 (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- Opérateurs de la prévention



**ASSOCIATION
DES PERSONNES**

- Participation de représentants du CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)



OBJECTIF

Développer et renforcer les actions de prévention à fort impact proposées sur le territoire.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Veiller au maillage du territoire départemental et au traitement des thématiques prioritaires.
- Accompagner les résidences autonomie à la consommation efficiente de leur forfait autonomie.
- Accompagner les opérateurs dans l'utilisation des référentiels d'action et de bonnes pratiques.
- Favoriser la démarche d'aller vers pour atteindre les publics en situation de vulnérabilité.
- Développer la pluriannualité dans l'octroi de financements des actions de prévention aux opérateurs.
- S'appuyer sur le Centre national de Ressources Probantes (CRP) : essayer les actions de prévention de la perte d'autonomie promues par le CRP.
- Sensibiliser les professionnels et le grand public au programme de dépistage précoce ICOPE pour évaluer l'état de santé des personnes de 60 ans et plus.



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- Programme coordonné de financement de la CFPPA.
- Plan régional anti-chutes.
- Projet Régional de Santé (PRS).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de prévention pluriannuelles.
- Nombre d'actions reconnues comme probantes.
- Nombre de personnes repérées en situation de fragilité via ICOPE.

1.2 : Développer l'aller vers au plus près des personnes sur les territoires

ACTION 1.2.1 Aller vers pour faciliter l'accès aux droits



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Action Sociale



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- Espaces France Services (EFS)
- MDPH

Ensemble des acteurs concourant à l'accueil social inconditionnel de proximité :

- Secrétaires de mairie
- CAF
- CPAM
- CARSAT
- France Travail
- MSA
- Associations...



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Questionnaire à destination des personnes sur leur parcours et l'accès aux droits
- Évaluation de la satisfaction des personnes ayant expérimenté l'accueil de 1^{er} niveau MDPH assuré par les EFS



OBJECTIF

Rendre plus lisible, pour les personnes concernées et les partenaires, les actions réalisées par les Maisons Départementales des Solidarités en matière d'accès aux droits, notamment en secteur rural.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Structurer les réseaux de partenariat pour favoriser le partage d'informations et fluidifier le parcours de la personne dans le cadre de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (secrétaires de mairie, espaces France Services, CCAS, centres sociaux, organismes sociaux, associations...).
- S'associer aux dispositifs itinérants existants (pluriservices, pictabus ...)
- Déployer un nouveau service "d'Aller vers" composé de professionnels du social sur les intercommunalités les plus rurales : Vienne et Gartempe, Civraisien en Poitou.
- Rapprocher la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) des personnes concernées grâce à un partenariat avec les Espaces France Services des Maisons Départementales des Solidarités et par le développement d'un maillage territorial pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.
- Expérimenter des permanences sociales au sein des épiceries sociales (se reporter à la fiche action 1.3.4).



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, dans le cadre d'un partenariat avec la MDPH, les Espaces France Services portés par les MDSP de Montmorillon et de Civray expérimentent un accueil de 1^{er} niveau des personnes en situation de handicap souhaitant déposer une demande d'aide. Ce partenariat sera étendu aux Espaces France Services de Chauvigny et de Jaunay-Marigny en 2025.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Contrat Départemental Solidarités Insertion 2024-2027.
- Plan d'action des EGH (États Généraux du Handicap).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions du réseau des acteurs de l'Accueil Social Inconditionnel de Proximité.
- Nombre et type de sollicitations "MDPH" effectuées sur les Espaces France Services des MDS.
- Nombre de personnes ayant bénéficié du service "Aller vers en ruralité".

ACTION 1.2.2 Développer les actions collectives et événements à destination du grand public



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Toutes les directions de la DGAS en fonction des projets : DAS, DEF, DIRE, DA, MS



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- Associations
- Communes ou communautés de communes

En fonction des projets, des partenaires spécifiques :

- FSL 86
- Collectivités
- CAF
- MSA
- CPAM
- ...



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Questionnaire auprès des personnes sur leurs besoins
- Participation des personnes à un instant T du projet
- Co-construction du projet d'actions collectives et/ou événements



OBJECTIF

Favoriser la diffusion d'informations à grande échelle et renforcer l'accompagnement social sous forme d'actions collectives pour créer de nouvelles dynamiques d'insertion.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Amélioration de la communication sur les actions existantes.
- Reconduction ou création d'événements (forums, permanences avancées, portes ouvertes etc.) au plus près des personnes.
- Participation à des événements déjà existants sur les territoires.
- Co-construction d'actions collectives interservices.
- Réactualisation et simplification du guide des actions collectives, soutien et accompagnement des professionnels tout au long des actions.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- Actions collectives thématiques : parentalité, insertion sociale, vacances...
- Permanences avancées sur le marché des Couronneries à Poitiers (Pôle Logement et Insertion Sociale, Conseillers numériques, CAF, FSL, AS, Grand Poitiers, bailleurs sociaux).
- Forum Logement à Loudun, Civray, Gençay.
- Stand "ALKEKENGE au festival "Au Fil du Son" à Civray : animations sur les violences conjugales.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions collectives et d'événements.
- Nombre de participants.

1.2 : Développer l'aller vers au plus près des personnes sur les territoires

ACTION 1.2.3 Soutenir les démarches de mobilité inclusive et solidaire (aller vers et faire venir)



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTES

- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
- Direction de l'Autonomie



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

Interne :

- Direction de l'Action Sociale

Externes :

- EPCI
- France Travail
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie 86
- Caisse d'Allocations Familiales 86
- DAC (dispositif d'appui à la coordination)
- Les structures de la mobilité
- Les référents uniques en charge de l'accompagnement des allocataires du RSA



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Enquêtes sur les besoins
- Réunions publiques lors d'événements "mobilité" locaux



OBJECTIF

- Favoriser l'accès à l'information et à l'utilisation des modes de transports adaptés existants (transport solidaire, transport à la demande, covoiturage, ...) des personnes âgées et/ou handicapées et/ou en insertion pour faciliter l'accès aux services.
- Soutenir les actions solidaires développées dans le cadre des Contrats Opérationnels de Mobilité par l'accès à l'information et la formation : utiliser les transports à la demande, faciliter la connaissance autour du bénévolat du transport solidaire.
- Améliorer la connaissance et l'interconnaissance des services et des acteurs de l'insertion et de l'autonomie.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- S'approprier les enjeux et besoins identifiés dans le diagnostic du 1^{er} Plan d'Action de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité Sud Vienne réalisé dans la Vienne.
- Favoriser des échanges entre les conseillers mobilités et les conseillers Vienne Autonomie Conseils (acculturation entre professionnels).
- Développer l'information auprès des collectivités et acteurs locaux via différents canaux (bulletins municipaux, Vienne mag, le site lavienne86.fr, le Dispositif d'Appui à la Coordination etc..).
- Participer aux événements annuels organisés par les EPCI autour de la mobilité afin de faciliter l'information auprès des professionnels de l'accompagnement et/ou des personnes concernées sur chaque bassin de mobilité.
- Renforcer les partenariats avec les organismes portant des actions en lien avec la mobilité (CPAM, CAF, etc...) afin de mieux identifier les offres existantes pour les conseillers mobilité et Vienne Autonomie Conseils.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Comité Locaux pour l'Emploi et Comité Départemental pour l'Emploi / Loi pour le Plein Emploi du 18 décembre 2023.
- Contrats Opérationnels de Mobilité / Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019.
- Plans d'Actions Mobilité Solidaire.
- Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de rencontres de professionnels mobilité (conseillers mobilité et Vienne Autonomie Conseils).
- Nombre d'actions d'informations sur la mobilité.

ACTION 1.2.4 Poursuivre le déploiement d'actions de lutte contre l'isolement et maintenir la dynamique de la Coopération Départementale MONALISA



CALENDRIER

2025 - 2029



PILOTES

- Direction de l'Autonomie
- CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie)
- MSA Poitou



**PARTENAIRES
EXTERNETS
INTERNES**

- Membres du collectif MONALISA (CPTS, SIEL Bleu, DAC 86, Fédération ADMR, CIF-SP, Fédération des Centre sociaux culturels, CDCA)
- Opérateurs CFPPA



**ASSOCIATION
DES PERSONNES**

- Participation de représentants du CDCA
- Invitation du grand public aux temps forts MONALISA



OBJECTIF

Favoriser le maintien du lien social de proximité, cultiver "l'aller vers" et le soutien envers les réseaux de bénévoles formés et accompagnés.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Réaliser des temps forts sur les territoires afin de valoriser le bénévolat et sensibiliser le grand public aux actions de lutte contre l'isolement.
- Favoriser la communication au plus près des personnes par le repérage des personnes isolées.
- Poursuivre la formation des bénévoles et le soutien d'actions de lutte contre l'isolement des seniors et démarches d'aller-vers.
- Travailler avec les acteurs de l'écosystème local sur les territoires infra-départementaux, sur les périmètres des différents conventionnements.
- Soutenir la plateforme Lien Social 86.
- Suivre la gouvernance et faciliter la coordination des acteurs impliqués dans la lutte contre l'isolement et veiller au maillage territorial des réseaux de visiteurs bénévoles et de transport solidaire.



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- Programme coordonné de la CFPPA.
- Chartes MSA Poitou.
- Contrats locaux de Santé / Communauté 360.
- Plan canicule.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bénéficiaires des actions de lutte contre l'isolement.
- Nombre d'appels reçus par la plateforme.
- Nombre de bénévoles formés.
- Nombre de bénéficiaires de réseaux de visiteurs bénévoles (ou d'écoute téléphonique), de transport solidaire.

1.3 : Promouvoir des parcours sans rupture

ACTION 1.3.1 Poursuivre le développement de l'inclusion numérique des publics des Solidarités



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Action Sociale



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Interne** : autres Directions de la DGAS et du Département
- État
- Vienne Numérique
- Espaces France Services
- Ensemble des acteurs concourant à l'inclusion numérique : communes et intercommunalités, organismes de protection sociale, Éducation Nationale, acteurs associatifs...



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Participation à des ateliers, événements et actions collectives prenant en compte les besoins exprimés



OBJECTIF

- Faire de l'inclusion numérique des publics des Solidarités un enjeu d'insertion sociale.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Poursuivre l'orientation et l'accompagnement au numérique des publics des solidarités en s'appuyant sur l'analyse de leurs compétences et difficultés.
- Mettre en place des outils dématérialisés et collaboratifs facilitants l'accès aux services pour les personnes concernées et permettant d'avoir accès à des informations à jour sur les parcours.
- Favoriser la complémentarité entre les missions des conseillers numériques et des agents France Services, notamment par le biais d'ateliers numériques collectifs.
- Participer à l'élaboration et la mise en place de la feuille de route France Numérique Ensemble (FNE) qui prendra la suite de la Stratégie Départementale d'Inclusion Numérique.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- Territoires Jaunay-Marigny/Loudun, Chauvigny/Montmorillon et Fontaine-le-Comte/Civray : participation des conseillers numériques et France Services à des forums partenariaux (ex : Bien vieillir).
- MDS de Jaunay-Marigny : réunions d'information à destination du public sur les différences et la complémentarité des missions des conseillers numériques et France Services (appui aux démarches administratives et usages).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- France Numérique ensemble 2023-2027.
- Territoires Numériques Éducatifs 2022-2025.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes accompagnées au numérique (conseillers numériques, France Services, travailleurs sociaux).
- Nombre de professionnels impliqués dans des ateliers, événements et actions collectives et nombre de personnes concernées.
- Rédaction, signature et mise en œuvre de la feuille de route France Numérique Ensemble.

ACTION 1.3.2 Garantir la qualité des prises en charge au sein des structures et des services médico sociaux



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTES

- Direction de l'Enfance et de la Famille
- Direction de l'Autonomie



PARTENAIRES
EXTERNETS
INTERNES

- Structures et partenaires de la petite enfance, de la protection de l'Enfance et de l'Autonomie



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Par le biais des évaluations et le contrôle des structures
- Effectivité des CVS (Conseils de Vie Sociale)



OBJECTIF

- Prévenir les risques.
- Améliorer les prises en charge.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Développer un plan de contrôle pluriannuel et ses modalités de suivi auprès de l'ensemble des structures autorisées par le Département : secteurs de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'autonomie et du handicap.
- Veiller au respect de la réglementation en vigueur dans l'ensemble des structures.
- Sensibiliser les établissements et structures de la protection de l'enfance et de l'autonomie aux recommandations de l'HAS et soutenir l'évolution des pratiques (veille réglementaire - formation - échanges de pratiques).
- Poursuivre le plan de contrôle triennal des structures d'accueil du jeune enfant en lien avec la CAF et le SDJES.
- Inclure un volet financier dans les contrôles des établissements et structures de la protection de l'enfance (Lieux De Vie).
- Poursuivre les visites qualité auprès des établissements de l'autonomie et du handicap.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de contrôles effectués.
- Suivi des écarts et des remarques suite aux contrôles.
- Nombre de visites qualité effectuées.

1.3 : Promouvoir des parcours sans rupture

ACTION 1.3.3 Mettre en place le Service Public Départemental de l'Autonomie



CALENDRIER
2025 - 2026



PILOTE

- Direction de l'Autonomie



PARTENAIRES
EXTERNETS
INTERNES

- **Interne** : Direction de l'Action Sociale
- MDPH
- ARS / CPTS
- DAC86
- Mairies
- Gestionnaires d'ESSMS
- Caisses de Retraite
- EPCI - Acteurs de territoire...
- CNSA



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Participation de représentants du CDCA



OBJECTIF

- Favoriser la coordination des acteurs sur les territoires pour une prise en compte des besoins des personnes et de leur entourage dans leur globalité.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Animer la Conférence Territoriale de l'Autonomie dans le but de coordonner l'action des membres du SPDA avec une déclinaison de proximité.
- Piloter des réunions territorialisées favorisant l'interconnaissance des acteurs.
- Formaliser un guichet unique afin de réaliser l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi dans la durée des personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PSH) et proches aidants et de favoriser l'interconnaissance entre l'ensemble des acteurs pour permettre, quel que soit le lieu où se présente l'utilisateur, de l'accompagner vers les bons partenaires.
- Simplifier les démarches pour les usagers pour l'instruction, l'attribution et la révision des droits des PA et PSH.
- Soutenir les professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire intervenant auprès des bénéficiaires du SPDA.
- Diffuser, planifier et réaliser des actions d'information et de sensibilisation aux démarches de prévention individuelle, des offres de prévention collective ainsi que des actions de repérage.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Décret du SPDA - Loi portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions d'interconnaissance de la Conférence Territoriale de l'Autonomie.

ACTION 1.3.4 Favoriser et coordonner un accès simplifié à l'aide alimentaire



CALENDRIER
2025 - 2027



PILOTE

- Direction de l'Action Sociale



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- DAEE
- DDETS
- Coordinateurs locaux
- Structures départementales, fédérations et structures locales distributrices
- Les acteurs du monde agricole, les référents des PAT (Plan d'Alimentation Territorial)



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association à l'expérimentation des outils
- Intégration dans la co-construction des projets collectifs (journée/ forum).



OBJECTIF

- Simplifier et rendre lisible l'accès à l'aide alimentaire pour les personnes concernées.
- Faire de l'aide alimentaire un levier d'insertion sociale.
- Soutenir la mise en réseau et articuler les interventions des acteurs en territoire : prescripteurs, structures, bénévoles, donateurs, producteurs, logisticiens...
- Impulser des actions communes pour augmenter et diversifier l'offre en réponse à la demande.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Poursuivre le déploiement du Soliguide sur le département pour l'accès à une information actualisée sur l'offre.
- Expérimenter un outil d'évaluation globale des besoins avec les personnes et structures d'aide alimentaire.
- Proposer des espaces de rencontre pour permettre la mise en réseau des acteurs en territoire et au niveau départemental, et pour soutenir l'impulsion de projets communs.
- Expérimenter des permanences sociales au sein des épiceries sociales dans le cadre "d'aller vers en ruralité".



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- 3 territoires d'expérimentation de l'outil d'évaluation globale avec les partenaires locaux (Châtelleraut - Chauvigny et Quartier Bel-Air de Poitiers).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Contrat Départemental Solidarités Insertion 2024-2027.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de fiches référencées dans l'outil Soliguide.
- Nombre de consultations du Soliguide.
- Nombre de territoires concernés par une démarche de mise en réseau ou coordination locale.
- Nombre de projets initiés (au niveau territorial ou départemental).

1.3 : Promouvoir des parcours sans rupture

ACTION 1.3.5 Stabiliser les parcours en protection de l'enfance en favorisant les liens autour de l'enfant



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Interne** : Direction de l'Action Sociale
- Associations et partenaires de la Protection de l'Enfance
- Organismes de formation



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- S'appuyer sur l'expérience des proches de l'enfant



OBJECTIF

- Repérer et mobiliser les ressources autour de l'enfant.
- Permettre à l'enfant de construire des liens durables avec ses proches.
- Renforcer et diversifier les modalités d'accompagnement à domicile.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Développer le recours aux tiers dignes de confiance et à l'accueil durable et bénévole en formalisant des évaluations systématiques avant tout placement institutionnel.
- Proposer un accompagnement spécifique aux tiers dignes de confiance et accueillants durables et bénévoles.
- Envisager des formations aux conférences familiales.
- Développer le parrainage et le mentorat afin de proposer un environnement stable et durable aux enfants en dehors des professionnels.
- Élargir les possibilités d'accueil pour les enfants confiés chez des assistants familiaux dans le réseau de proximité de ces professionnels.
- Favoriser des modalités d'accompagnement à domicile diversifiées : développer des mesures renforcées ou intensives à domicile, notamment administratives, développer des mesures avec hébergement ponctuel (AEMO avec hébergement...).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'accueils par des tiers dignes de confiance et accueillants durables et bénévoles - mesures d'impact sur le dispositif de protection de l'enfance.
- Part des mesures à domicile / placements.
- Nombre d'actions de sensibilisation sur le parrainage - mentorat.
- Nombre d'enfants et de jeunes accueillis dans le cadre d'un parrainage.
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'actions de mentorat.

ACTION 1.3.6 Accompagner l'autonomie des jeunes et consolider leur sortie du dispositif de protection de l'enfance



CALENDRIER
2025 - 2027



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Interne** : Direction de l'Action Sociale - Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
- **État** : Préfecture et DDETS
- Associations et partenaires de la Protection de l'Enfance
- Éducation nationale
- MLI
- AEPAPED



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Constitution d'une représentation de jeunes de la Protection de l'Enfance



OBJECTIF

- Favoriser une transition progressive vers une vie autonome.
- Prévenir les ruptures de parcours à la majorité.
- Développer un réseau d'acteurs et faciliter l'accès au droit commun.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Faire de l'accompagnement vers l'autonomie un axe majeur du projet pour l'enfant durant l'adolescence en l'adaptant au degré de maturité des jeunes.
- Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en partenariat avec les Missions Locales du département (MLI).
- Favoriser la construction d'un capital social pour les jeunes par le maintien des liens noués, la diversification des activités (sportives, culturelles et de loisirs).
- Soutenir l'accès aux droits - notamment pour les MNA.
- Développer des projets concertés entre partenaires de la jeunesse via notamment l'installation de la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de jeunes orientés et suivis par les MLI de la Vienne.
- Nombre de jeunes en situation d'insertion à la sortie de l'aide sociale à l'enfance.
- Nombre de séances de la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des jeunes.

ACTION 1.4.1 Améliorer la communication pour mieux faire connaître les politiques sociales du Département et en favoriser l'accès



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- DGAS



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Interne** : Direction de la Communication du Département
- Toutes les directions de la DGAS



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Participation des personnes accompagnées à la mise à jour de documents ou de communication
- Retours des personnes concernées sur l'amélioration des outils de rendez-vous



OBJECTIF

La consultation citoyenne a fait ressortir la nécessité d'améliorer nos modes de communication (guichet, téléphones, sites internet...).

Il s'agit donc de :

- permettre aux usagers d'accéder aux bons acteurs au bon moment, maintenir à jour les dispositifs de communication existants, en créer de nouveaux, les rendre plus accessibles et les adapter aux enjeux des personnes.

Cet objectif est complémentaire de la fiche action 1.4.3.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Communiquer sur nos actions auprès des partenaires en ciblant notamment les mairies.
- Mettre à jour les documents de communication existants en favorisant leur accessibilité y compris numérique.
- Diversifier les modes de contact et de présentation des actions (numériques, téléphones portables, signalétiques, agendas des actions, écrans d'accueil des actions, etc...).
- Faire connaître au grand public et favoriser l'utilisation du guide en ligne de recensement des acteurs des Solidarités "Soliguide".
- Réaliser une newsletter à destination des professionnels de santé pour les informer sur les actions et aides du Département en matière de santé.
- Améliorer les outils de prise de rendez-vous utilisés dans les MDS.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions avec les mairies.
- Nombre de documents de communication mis à jour.
- Nombre de courriers et documents administratifs mis à jour.
- Réalisation de la newsletter et nombre de newsletters réalisées.
- Nombre de canaux de communication mis en place.
- Retours des professionnels et des personnes concernées sur l'amélioration des outils de rendez-vous.

ACTION 1.4.2 Favoriser la participation des personnes concernées par les politiques des Solidarités



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- DGAS



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- Toutes les directions de la DGAS
- MDPH
- Partenaires des Solidarités



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Faciliter leur participation dans leurs parcours et accompagnements individuels au sein de chaque direction
- Favoriser la participation aux groupes de travail et aux projets pour prendre en compte leurs expertises et leurs besoins



OBJECTIF

- Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Simplifier et faciliter l'accès à nos services.
- Faciliter la participation des personnes concernées aux différentes instances et/ou commissions qui les concernent notamment dans le champ de la protection de l'enfance.
- Créer des moments d'échanges personnes accompagnées - professionnels pour rendre l'accompagnement plus efficient.
- Accompagner et favoriser la participation des personnes concernées dans des projets collectifs portés par les territoires et les directions des solidarités et notamment dans le champ de la protection de l'enfance.
- Co-construire des outils facilitant la mise en œuvre de la participation des personnes concernées.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- Expérimentation sur la MDS de Fontaine-le-Comte de la participation des personnes en Commission MASP et ASLL.
- Expérimentation de la participation des familles en synthèse ASE.
- Intégration de la référence de parcours dans les pratiques professionnelles.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Contrat Départemental Solidarités Insertion 2024-2027.
- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes concernées participant aux groupes de travail et/ou aux projets en cours.
- Nombre d'instances et/ou de commissions favorisant la participation des personnes concernées.
- Nombre de personnes présentes dans les différentes commissions qui les concernent.

ACTION 1.4.3 Favoriser l'accessibilité tout public aux diverses communications et documents à destination du public des Solidarités



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- DGAS



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Interne** : toutes les Directions de la DGAS
- DRH
- MDPH



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Participation de représentants du CDCA
- Tests avec des usagers



OBJECTIF

Développer le Facile à Lire et à Comprendre (FALC) et adapter les documents à destination du public de la DGAS et de la MDPH.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Mettre en place des formations pour sensibiliser l'ensemble des agents au FALC et les outiller pour développer son utilisation.
- Définir les types de documents à traduire en FALC : tous les écrits – hors ceux normés nationalement ont vocation à être pensés et traduits en FALC.
- Associer les usagers notamment par la mise en place de comités de relecture pour les documents avec un impact direct sur les usagers.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Plan d'action des États Généraux du Handicap (EGH).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes formées.
- Nombre de documents traduits en FALC.
- Nombre de comités de relecture par les personnes concernées.

ACTION 1.4.4 Moderniser l'accès des personnes aux informations qui les concernent et faciliter le suivi des accompagnements par les professionnels



CALENDRIER

2025

-

2026

-

2027

-

2028

-

2029

GED Autonomie

Logiciel partagé suivi BRSA
Grand Châtelleraut

GED et GRU dossiers
Usagers Solidarité



PILOTE

- DGAS



PARTENAIRES EXTERNES ET INTERNES

- **Interne** : toutes les Directions de la DGAS et la Direction de la Transition Numérique
- MDPH
- CAF
- CPAM



ASSOCIATION DES PERSONNES

- Questionnaire de satisfaction sur les modes de contact actuel et les souhaits pour l'avenir
- Recueil des besoins pour un espace Usager



OBJECTIF

- Utiliser les nouveaux outils numériques pour créer de nouvelles interfaces entre les professionnels et les personnes concernées.
- Favoriser le suivi de parcours par les professionnels et par les personnes elles-mêmes.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Moderniser les modes de contacts entre les professionnels et les personnes concernées en développant la Gestion de la Relation Usager : visio, SMS, espaces Usager en ligne...
- Développer des outils collaboratifs entre professionnels.
- Mettre en place des outils dématérialisés et collaboratifs facilitant l'accès aux services pour les personnes concernées et permettant d'avoir accès à des informations à jour sur les parcours.
- Expérimenter ce que l'Intelligence Artificielle peut apporter aux professionnels pour améliorer la qualité du service rendu.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

Dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA menée sur le territoire de Grand Châtelleraut, un outil de suivi de parcours dédié va être mis en place permettant un accès direct de la personne à son suivi de parcours.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Contrat départemental Solidarités Insertion 2024-2027.
- Plan d'action des EGH (États Généraux du Handicap).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'Espaces Partenaires auxquels les services départementaux ont accès.
- Évolution des outils logiciels départementaux vers la GED et la GRU avec intégration d'espaces Usager.
- Diversification des modes de contact proposés aux personnes.

1.5 : Promouvoir les métiers du lien social et renforcer leur attractivité

ACTION 1.5.1 Favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance et de l'autonomie



CALENDRIER
2025 - 2027



PILOTES

- Direction de l'Autonomie
- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Internes** : Direction de l'Enfance et de la Famille
- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
- Collectivités territoriales
- Éducation Nationale
- Gestionnaires d'établissements et de services
- CNSA
- CAF
- Associations et partenaires de la protection de l'enfance



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Participation de représentants du CDCA
- Etudiants et personnes intéressées



OBJECTIF

- Changer le regard sur les services et les structures dédiées aux publics des Solidarités pour favoriser le recrutement de nouveaux salariés.
- Promouvoir l'accueil familial.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Valoriser et sensibiliser aux métiers de la petite enfance et de l'autonomie :
 - » développer des modalités de communication et d'immersion en accueil individuel et ou collectif dans le secteur petite enfance
 - » déployer des actions de sensibilisation auprès des collégiens et des lycéens, et sensibiliser les professionnels qui accompagnent des demandeurs d'emploi et ARSA
- Favoriser l'ouverture des structures et services au grand public en mettant en place des actions ciblées permettant la mise en relation avec de futurs salariés.
- Ouvrir l'Espace Vienne Autonomie (EVA) comme lieu ressources au service de formations communes des professionnels des métiers de l'autonomie.
- Soutenir l'émergence de formations communes aux professionnels du médico-social et du sanitaire en lien avec les différentes structures.
- Étudier la diversification des profils des assistants familiaux pour mieux répondre aux besoins (Pôle Accueil Familial et Pôle Mode d'Accueil).
- Promouvoir l'accueil familial des personnes en situation de handicap et des personnes âgées : réaliser une campagne de communication à destination des futurs accueillis et futurs accueillants familiaux.
- Consolider l'accompagnement et le soutien des assistants familiaux.
- Communiquer sur l'accueil familial de l'enfance à l'âge adulte : développer des liens et informer globalement : Pôle Mode d'Accueil - Pôle Assistants Familiaux (DEF) - Pôle Accueil Familial (DA) en s'appuyant sur les collectivités territoriales.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.
- Schéma Départemental des Services aux Familles de la Vienne.
- Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales 2024-2028.
- Schéma Départemental de l'Habitat 2023-2028.
- AMI CNSA Réforme des Services Autonomie à Domicile 2024-2026.
- Plan d'action des EGH (États Généraux du Handicap).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation.
- Nombre de nouveaux agréments d'accueillants familiaux / assistants familiaux.
- Nombre de formations réalisées au sein d'EVA.

ACTION 1.5.2 Développer l'attractivité des métiers des Solidarités au sein du Département



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Directions de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille et des Ressources Humaines



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- IRTS (Institut Régional du Travail Social)
- Organismes de formation



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Questionnaires auprès des professionnels nouvellement arrivés afin d'adapter au mieux les actions à mettre en œuvre.



OBJECTIF

- Promouvoir et valoriser les métiers du social et médico-social.
- Faire connaître les atouts du Département afin de recruter plus largement et fidéliser les professionnels.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Développer l'accueil de stagiaires en formation dans les filières sociales, médico-sociales et administratives en augmentant le nombre de tuteurs.
- Recruter des apprentis.
- Développer et renforcer les liens partenariaux avec l'IRTS de Poitiers (rencontre annuelle avec les étudiants en fin de formation sous forme de job-dating en présence de la DRH et de professionnels de terrain, expérimentation de l'intervention des élus du Département devant les étudiants, poursuite des interventions des professionnels du Département dans les formations proposées à l'IRTS.
- Développer l'accompagnement des jeunes professionnels à la prise de poste et durant les premiers mois (systématiser la procédure d'accueil des nouveaux arrivants et le livret d'accueil, développer le tutorat, organiser des rencontres avec les différents services de la DGAS...).
- Faciliter les découvertes métiers en interne (immersion, journée découverte, rencontres de professionnels occupant un poste visé...) et en externe (participation à des journées portes ouvertes et des forums, développement des ambassadeurs métiers...).
- Travailler sur la diversification des profils des agents recrutés afin de pallier le manque de travailleurs sociaux.
- Proposer des conditions de travail en phase avec les évolutions de la relation au travail et permettant l'inclusion (mobilité, temps de travail, développement du pouvoir d'agir et de la participation, bien-être au travail, innovations managériales...).



INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution du nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis selon les filières.
- Nombre de rencontres avec les étudiants en formation et les établissements.
- Nombre et modalités des actions relatives aux découvertes métiers.

PARTIE 2.

Apporter des réponses
adaptées aux besoins
des publics

2.1 : Repérer, accompagner accueillir : une prise en charge globale de l'enfant protégé

ACTION 2.1.1 Repérer les vulnérabilités et prévenir la maltraitance



CALENDRIER
2025 - 2027



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- Direction de l'Action Sociale
- Associations et partenaires de la Protection de l'Enfance
- Tribunal Judiciaire
- Éducation Nationale
- Collectivités



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association des personnes concernées à évaluer tout au long de la démarche



OBJECTIF

- Permettre un meilleur repérage des situations de danger.
- Adapter nos réponses aux situations d'urgence dans un contexte d'augmentation du nombre de mesures.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Garantir la bonne utilisation du circuit de traitement des IP en portant notamment une vigilance sur celles concernant des mineurs bénéficiant d'une mesure (CASF et 375 CC).
- Améliorer la prise en charge dans le cadre de l'urgence : repenser la définition des situations d'urgence à partir de critères objectivables et en concertation avec l'autorité judiciaire, analyser l'ensemble des situations concernées, favoriser systématiquement le recours à l'environnement familial (cf fiche 1.3.5).
- Renforcer le suivi de la santé des enfants protégés – repérer les premiers signes d'alerte (étude Préault).
- Développer des actions visant à prévenir le risque prostitutionnel.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des acteurs susceptibles de repérer et d'alerter.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'Informations Préoccupantes concernant des situations connues – évolution.
- Nombre d'Ordonnances de Placements Provisoires – évolution.
- Part des enfants confiés de moins de six ans suivis en PMI.
- Nombre d'actions de prévention du risque prostitutionnel.
- Nombre d'actions de prévention en direction des partenaires.

ACTION 2.1.2 Adapter les accompagnements et les accueils aux besoins des enfants et des familles



**CALENDRIER
2025 - 2027**



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



**PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES**

- Direction de l'Action Sociale
- Associations et partenaires de la Protection de l'Enfance



**ASSOCIATION
DES PERSONNES**

- À envisager lors des groupes de travail notamment pour la réflexion sur les visites en présence d'un tiers - Association d'un groupe de parents (La Petite Maison).



OBJECTIF

- Accompagner et soutenir les enfants et les familles en protection de l'enfance pour permettre l'évolution des situations familiales.
- Veiller à l'adaptation du statut de l'enfant confié à sa situation, tout au long de son parcours, pour mieux répondre à ses besoins.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Favoriser le travail avec les familles en s'appuyant sur leurs compétences et leurs ressources.
- Former et accompagner les équipes en garantissant un socle commun de connaissances pour les professionnels de la protection de l'enfance (besoins fondamentaux...). Permettre l'échange et la transmission des savoirs et des connaissances des professionnels.
- Mener une large réflexion sur les visites en présence d'un tiers - du diagnostic à la mise en œuvre d'une nouvelle organisation avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance.
- Soutenir l'évolution des situations familiales et adapter le cadre juridique des enfants confiés sur le long terme.



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de formations (spécifique et continue).
- Actions d'échange de pratiques.
- Taux de visites en présence d'un tiers - avec indicateur évolutif.
- Nombre de situations examinées en CESSEC (Commission d'Examen de la Situation et du Statut de l'Enfant Confié).

2.1 : Repérer, accompagner accueillir : une prise en charge globale de l'enfant protégé

ACTION 2.1.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs pour une meilleure prise en charge des enfants à multiples vulnérabilités



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- MDPH
- ARS
- Commissariat, Gendarmerie
- Éducation Nationale
- PJJ
- Tribunal Judiciaire
- CHHL
- Associations et partenaires de la Protection de l'Enfance



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association des personnes concernées à évaluer tout au long de la démarche



OBJECTIF

- Favoriser des prises en charge coordonnées pour les enfants à multiples vulnérabilités.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Engager l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en œuvre des prises en charge globales des enfants et des jeunes à multiples vulnérabilités (ARS-PJJ-EN-Centres hospitaliers).
- Développer des solutions d'accueil co-construites et pluri-institutionnelles handicap et protection de l'enfance, participer à la RAPT (Réponse Accompagnée Pour Tous).
- Poursuivre l'offre de répit.
- Développer des passerelles protection de l'enfance – handicap pour les jeunes entrant dans l'âge adulte.
- Œuvrer collectivement en faveur de réponses concertées dans les situations de délinquance. Favoriser la prévention de la délinquance et de la récidive concernant les violences sexuelles (Tribunal Judiciaire-PJJ, Pédopsychiatrie).
- Mobiliser les acteurs sur les situations de prostitution.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.
- 50 000 solutions CNH.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places de répit disponibles.
- Nombre de solutions d'accueil co-financées.
- Nombre d'instances de concertation de situations de délinquance et de prostitution.

ACTION 2.1.4 Garantir à chaque jeune protégé un parcours scolaire et professionnel adapté à son projet



**CALENDRIER
2025 - 2029**



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



**PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES**

- Éducation Nationale
- Associations et partenaires de la protection de l'Enfance
- MLI (Mission Locale d'Insertion)



**ASSOCIATION
DES PERSONNES**

- Association des personnes concernées à évaluer tout au long de la démarche.



OBJECTIF

- Favoriser la réussite de chaque jeune.
- Anticiper le décrochage scolaire.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Faire de la scolarité un axe majeur des projets des enfants notamment au travers du PPE.
- Permettre à l'enfant d'être au centre de son projet scolaire et professionnel en favorisant sa participation et l'implication des familles.
- Accompagner les jeunes dans une trajectoire de réussite scolaire et encourager les parcours d'études - dont les études supérieures.
- Soutenir les relations avec l'Éducation Nationale notamment par des actions visant à l'interconnaissance entre professionnels.
- S'appuyer sur le partenariat avec la MLI et l'Éducation Nationale (plateforme de décrochage).
- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports dans la perspective de soutenir le développement des compétences psychosociales.



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions pour l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports.
- Nombre de rencontres entre professionnels de l'Éducation Nationale et protection de l'enfance.
- Étude des parcours scolaires des jeunes confiés.

2.2 : Agir au service de l'insertion et de l'emploi

ACTION 2.2.1 Faciliter l'adéquation entre les besoins du territoire et les profils des Allocataires du Revenu de Solidarité Active



CALENDRIER
démarrage **2025**
avec une cible
sur **2027** date
de l'application
complète de la
loi pour le plein
emploi



PILOTE

- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi



PARTENAIRES EXTERNES ET INTERNES

- **Interne** : Direction de l'Action Sociale – Direction de l'Enfance et de la Famille
- **Externes** : France Travail, Cap Emploi, Missions Locales Région d'Insertion et l'ensemble des partenaires socio-pro (formations, garde d'enfant, mobilité, etc...)
- FT, Cap EMPLOI, MLI, et l'ensemble des partenaires de l'insertion socio-pro (formations, garde d'enfant, mobilité...)



ASSOCIATION DES PERSONNES

- Concertation des personnes en attente d'intégrer ou salariés EBE/TZCLD.



OBJECTIF

Suite au diagnostic du Contrat Départemental pour l'Emploi, des besoins en main d'œuvre ont été identifiés et des objectifs d'accès ou de maintien dans l'emploi ont été posés.

Lors de la journée de concertation des partenaires de l'insertion du 28 mai 2024 et des consultations des demandeurs d'emploi et salariés des Entreprises à But d'Emploi (EBE) de deux territoires d'expérimentation "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée", les items suivants ont été relevés principalement :

- répondre aux besoins en main d'œuvre du territoire (offres de solutions d'insertion, offres d'emploi d'entreprises non pourvues),
- favoriser les savoir-être et savoir-faire des ARSA,
- faciliter l'accès à la formation, qu'elle soit certifiante ou qualifiante,
- identifier les freins à l'emploi et favoriser des solutions adaptées, sur tous les territoires en lien avec les différents partenaires du Réseau pour l'Emploi.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Référencer les besoins des entreprises ou des structures d'insertion par l'activité économique (Réseau pour l'emploi).
- Référencer et rendre visible l'offre de solutions d'insertion en développant notamment la plateforme DORA (Découvrir Orienter Renseigner Accompagner).
- Faire évoluer l'offre de solutions en partenariat avec les acteurs du réseau pour l'emploi.
- Favoriser la mise en adéquation de l'offre de formations en lien avec la Région au regard des besoins recensés sur le territoire.
- Dans le cadre de la levée des freins, favoriser la communication et l'accès aux modes de garde, en lien avec la Protection Maternelle et Infantile (PMI).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Pacte Local des Solidarités et loi Plein Emploi.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de référencements dans DORA (nombre de partenaires et de solutions).
- Nombre de réunions du réseau pour l'emploi par arrondissement et au niveau départemental.

ACTION 2.2.2 Accompagner des actions en faveur de la remobilisation des Allocataires du RSA et favoriser l'accès au meilleur droit



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Internes** : Direction de l'Action Sociale
- MDPH
- France Travail, Caisse d'Allocations Familiales 86, les référents uniques en charge de l'accompagnement des Allocataires du RSA (MSA, CCAS, PLIE, ...), les Entreprises à But d'Emploi, Papirole, GECS, Oxalys, Le Ressort



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association des personnes concernées dans le cadre de leurs accompagnements et suite aux retours d'évaluation de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé menée sur le territoire de Grand Châtellerault



OBJECTIF

- Mettre en œuvre la loi pour le Plein Emploi, avec la signature du nouveau contrat d'engagement et l'intensivité de l'accompagnement pour l'ensemble des Allocataires du RSA
- Développer une offre d'accompagnement d'insertion en fonction des spécificités des publics, familles monoparentales, travailleurs indépendants, etc...
- Favoriser l'accès au meilleur droit



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Proposer des accompagnements spécialisés des ARSA en situation :
 - » de monoparentalité,
 - » et/ou jeunes de moins de 25 ans,
 - » ou exploitants ou salariés agricoles,
 - » ou en situation de handicap.
- Proposer des actions collectives permettant la remobilisation des ARSA.
- Réviser l'accompagnement proposé pour les travailleurs indépendants.
- Poursuivre l'orientation rapide des nouveaux entrants dans le dispositif du RSA.
- Favoriser l'accès au meilleur droit au regard de la situation de la personne : autres allocations de solidarité telles que l'Allocation aux Adultes Handicapés, l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.
- Participer activement aux instances relatives aux trois expérimentations Territoires Zéro chômeur de Longue Durée (TZCLD).
- Accompagner la mise en place de la solidarité à la source en lien avec la CAF pour permettre un meilleur accès au droit.
- Dans le cadre des parcours d'accompagnement des demandeurs d'emploi dont les ARSA, l'intensivité des suivis par l'intermédiaire du plan d'actions défini entre le demandeur d'emploi et le professionnel de l'accompagnement pourra comporter des actions de formation, d'immersion, de mises en situation, bénévolat, tutorat facilitant l'accès à l'emploi.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Pacte local des Solidarités.
- Loi pour le Plein Emploi.
- Réforme de la solidarité à la source.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes accompagnées par types d'accompagnements spécifiques.
- Nombre de bénéficiaires de l'AAH et de l'ASPA.

ACTION 2.2.3 Renforcer la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Interne** : Direction de l'Action Sociale
- France Travail, les référents uniques en charge de l'accompagnement des Allocataires du RSA, Club "Les entreprises s'engagent" de la Vienne, réseau pour l'emploi, Territoires Industries, PROPULS, MEDEF, les fédérations professionnelles, etc...



OBJECTIF

- Faciliter la mise en relation entre demandeurs d'emploi et entreprises en changeant le regard posé sur les Allocataires du RSA (ARSA), afin de favoriser l'acculturation avec le milieu professionnel des entreprises, les différents métiers, les immersions puis leurs recrutements.
- Sensibiliser les entreprises à l'insertion professionnelle pour favoriser leur inclusivité et répondre à leur besoin en main d'œuvre (Responsabilité Sociale des Entreprises).



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Dans le cadre de la Loi pour le Plein Emploi, le réseau pour l'emploi coordonné par France Travail dispose dans sa feuille de route, à l'échelle départementale puis locale, d'objectifs de contacts avec les entreprises des territoires pour favoriser l'accès aux emplois non pourvus par le biais de :
 - » méthodes de recrutements innovantes,
 - » développement des immersions,
 - » découverte des métiers, de mises en situation, de simulations,
 - » création de parcours de formation adaptées aux besoins spécifiques des entreprises.
- Dans le cadre des parcours d'accompagnement des demandeurs d'emploi dont les ARSA, l'intensivité des suivis par l'intermédiaire du plan d'actions défini entre le demandeur d'emploi et le professionnel de l'accompagnement pourra comporter des actions de formation, d'immersion, de mises en situation, bénévolat, tutorat facilitant l'accès à l'emploi.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Feuille de route du comité départemental pour l'emploi et des comités locaux.
- Loi pour le Plein Emploi et de l'expérimentation.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises partenaires du réseau pour l'emploi.
- Nombre de périodes d'immersion proposées.
- Nombre d'ARSA en formation.

ACTION 2.2.4 Poursuivre la mise en œuvre des actions en faveur de la mobilité des Allocataires du RSA



CALENDRIER
2026 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- **Internes** : Direction de l'Autonomie, Direction des Routes
- Région Nouvelle-Aquitaine, EPCI, structures de la mobilité



OBJECTIF

- Copiloter avec la Région la conception progressive des PAMS (Plans d'Action Mobilité Solidaire) sur les quatre bassins de mobilité comme défini dans la Loi d'Orientation Mobilité (LOM).



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Organiser des réunions entre les acteurs de l'accompagnement des publics identifiés comme "vulnérables" dans le cadre de la LOM (personnes en situation de fragilité économique, d'insertion professionnelle, de handicap, personnes âgées, etc...)
- Assumer la veille et le partage avec les Départements de Nouvelle-Aquitaine et/ou les Départements plus avancés dans la préparation de leur PAMS (Pas de Calais, Maine et Loire, etc).
- Créer une méthodologie de conception des PAMS en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le CEREMA (établissement public relevant du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport).
- Travailler en concertation avec les EPCI concernés, ainsi que la Région, au regard du niveau de maturité du bassin de mobilité concerné, pour la conception du PAMS afférent.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Loi pour le Plein Emploi et Pacte local des Solidarités volet 3.
- LOM dont Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions organisées.
- Points d'étapes annuels sur chaque bassin de mobilité.

2.3 : Développer et diversifier l'offre pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap

ACTION 2.3.1 Développer et diversifier l'offre à destination des personnes adultes en situation de handicap et personnes âgées



CALENDRIER

2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Autonomie



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- MDPH
- Organismes gestionnaires
- Agence Régionale de Santé
- CERENUT
- Handisoins



ASSOCIATION
DES PERSONNES

Participation des représentants du CDCA



OBJECTIF

Proposer une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap et personnes âgées en faisant évoluer l'offre d'hébergement et l'accompagnement en établissement ou en service.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Garantir la qualité de l'accompagnement : soutenir l'autodétermination, favoriser la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles relevant de la Haute Autorité de Santé notamment l'hygiène bucco-dentaire et l'alimentation, poursuivre les contrôles (se reporter à la fiche 1.3.2).
- Encourager les solutions innovantes : poursuivre l'accompagnement des habitats intermédiaires et soutenir la mise en œuvre des centres de ressources territoriaux.
- Accompagner la transformation des services d'aide et d'accompagnement à domicile en services autonomie à domicile.
- Accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap : développer les places par territoire en s'appuyant sur le diagnostic des dispositifs existants (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes UPHV, Résidences Autonomie, habitats inclusifs, SAVS).
- Faire évoluer l'offre des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : conduire le diagnostic des dispositifs existants et mettre en place un suivi des missions SAVS d'ESAT / SAVS hors ESAT en favorisant la mise en œuvre d'une instance de coordination des-dits SAVS.
- Poursuivre la diversification des modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap: travailler l'hébergement temporaire en foyer de vie et l'accueil de jour en foyer de vie en s'appuyant sur les travaux du Groupe d'évaluation des besoins de la MDPH.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Projet Régional de Santé - Plan d'action 50 000 solutions - Conférence Nationale du Handicap.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets proposés par les organismes gestionnaires - Nombre de projets de transformation et d'évolution de l'offre.
- Nombre de CRT créés.
- Nombre de places d'HT autorisées et taux d'occupation des places.
- Nombre de place d'AJ autorisées et taux d'occupation des places.

ACTION 2.3.2 Soutenir les aidants et rendre lisibles les dispositifs et actions sur l'ensemble du département



**CALENDRIER
2025 - 2029**



PILOTES

- Direction de l'Autonomie
- Membres de la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie)



**PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES**

- MDPH
- Plateformes de répit
- Maisons des aidants
- Organismes et associations œuvrant pour les aidants



**ASSOCIATION
DES PERSONNES**

- Participation des représentants du CDCA



OBJECTIF

- Accompagner la reconnaissance du statut d'aidant.
- Coordonner les acteurs.
- Favoriser la diversité des propositions de soutien.
- Améliorer la lisibilité de l'offre à destination des aidants.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- S'approprier les enjeux et besoins des proches aidants de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap sur la base du diagnostic conduit par "Ma Boussole Aidants".
- Définir un plan d'action d'aide aux aidants en lien avec le programme coordonné de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).
- Mettre en adéquation les besoins avec l'offre existante sur les territoires : mettre en valeur les lieux ressources tels que les plateformes de répit, les maisons des aidants.
- Rendre lisible et accessible les informations à destination des proches aidants.
- Développer les actions avec les services à domicile via le financement de la dotation complémentaire (offre de répit).



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- Programme coordonné de la CFPPA.
- AMI aidants PH de la CNSA.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions d'information.
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées via des subventions de la CFPPA.
- Nombre de CPOM avec axe aidants signés.

2.4 : Renforcer l'accès et le maintien dans le logement

ACTION 2.4.1 Rendre lisible et accessible l'offre d'accompagnement de maintien dans le logement



**CALENDRIER
2028
& calendrier des
expérimentations**



PILOTE

- Direction de l'Action Sociale



**PARTENAIRES
EXTERNETS
INTERNES**

- **Internes** : Direction de l'Enfance et de la Famille, Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
- ADAPGV
- SIAO
- DDETS (PDALHPD)
- Grand Poitiers (Logement d'Abord)
- Opérateurs d'accompagnement ASLL et MASP
- Services sociaux des bailleurs sociaux



**ASSOCIATION
DES PERSONNES**

- Au cœur de la démarche de référence de parcours.
- Expérimentations de la présence des personnes concernées en commissions menées en territoire.



OBJECTIF

- Apporter un accompagnement adapté aux ménages en difficulté d'accès ou de maintien au logement en plaçant au centre le besoin exprimé par la personne.
- Outiller les professionnels pour repérer les dispositifs et leurs interlocuteurs.
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de l'accompagnement et leur articulation.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Proposer des temps d'information, sensibilisation, formations, séminaires à destination des professionnels en territoire, dans une logique de transversalité et décloisonnement (SIAO - ADAPGV - Bailleurs sociaux...).
- Engager une réflexion pour organiser un accompagnement global et décloisonné avec la participation des personnes concernées.
- Mettre en place une instance départementale sur les travaux et expérimentations menés avec la participation de partenaires de l'accompagnement.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- T2 > Réflexion avec l'ADAPGV sur l'articulation des accompagnements.
- T4 > Réflexion engagée sur le dispositif ASLL : quel contenu, quelle articulation avec les mesures budgétaires.
- T5 > Expérimentation de la participation des personnes concernées en commissions MASP et ASLL en territoire.



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- PDALHPD 2023 - 2028 - AXE 3 : proposer des parcours d'accompagnement global pour les personnes défavorisées (fiches Actions 6 et 7).
- Schéma Départemental d'Accueil, Habitat et Insertion des Gens du Voyage 2019 - 2025.
- CDSI : Fiche Action "L'autonomie des jeunes par le logement".



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de professionnels du Département ayant participé à des sessions de sensibilisation, d'informations, de formations, de séminaire annuels.
- Nombre de personnes concernées par l'association à une commission ou par des expérimentations d'accompagnement global, ou par la mise en œuvre de démarches de référence de parcours.

ACTION 2.4.2 Renforcer les actions pour prévenir les expulsions locatives



CALENDRIER
2025 - 2029



**PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES**

- DDETS, EMPP, CCAS, Tribunal, bailleurs sociaux, opérateurs ASLL, FSL



OBJECTIF

- Améliorer le repérage des ménages à risque et prévenir les impayés locatifs le plus en amont possible.
- Favoriser le partenariat avec l'ensemble des acteurs et notamment les bailleurs sociaux.
- Prendre en compte la problématique de santé mentale des ménages en situation d'impayés de loyers.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Accompagner les ménages engagés dans une procédure pour éviter l'expulsion (ex : diagnostic social et financier), se saisir des outils existants (ex : diagnostic social et financier) pour favoriser la mise en place d'accompagnement des ménages.
- Mettre en place des temps de rencontre avec les partenaires.
- Faciliter l'accès à l'offre d'accompagnement et la collaboration inter-dispositifs (RP-DALO, ASLL, FSL, EMPP...).
- Poursuivre le dispositif sur la prévention des expulsions par l'intervention d'un infirmier en psychiatrie complémentaire à l'équipe d'accompagnement (se reporter à la fiche action 2.5.1).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.
- Charte de Prévention des Expulsions.
- Contrat Local des Solidarités 2024-2027.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de ménages accueillis en MDS pour un motif en lien avec la prévention des expulsions.
- Nombre de ménages invités et reçus pour un diagnostic social et financier.
- Nombre de rencontres organisées avec les bailleurs.
- Nombre de réunions sur les dispositifs.
- Évolution des demandes sur la durée du schéma.
- Évolution du nombre de demande d'ASLL.

2.4 : Renforcer l'accès et le maintien dans le logement

ACTION 2.4.3 Lutter contre la précarité énergétique



CALENDRIER

2023 - 2025

AM2E

2023 - 2028

PDALHPD



PILOTE

- Direction de l'Action Sociale



PARTENAIRES EXTERNETS INTERNES

- Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi
- EPCI-DDT-ANAH
- FSL 86
- Réseau RAPPEL
- ADIL
- Point Info Énergie
- SOLIHA, France Renov', Point Info Énergie, EFS
- CAF et MSA
- Les bailleurs sociaux
- Les fournisseurs d'énergie



ASSOCIATION DES PERSONNES

- Actions collectives
- Forums logements
- Avis des ménages post accompagnements AM2E



OBJECTIF

- Repérer les ménages en situation de précarité énergétique, le plus précocement possible.
- Développer les réponses aux ménages pour sortir de la précarité énergétique.
- Mettre en réseau et articuler les interventions des acteurs œuvrant contre la précarité énergétique.
- Contribuer au traitement des signalements de logements indécents.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Informer et sensibiliser les personnes concernées aux éco-gestes, aux dispositifs d'aides existants et aux solutions pour améliorer leur performance énergétique.
- Sensibiliser et informer les professionnels (travailleurs sociaux et partenaires) et les ménages sur les signes de précarité énergétique et les dispositifs mobilisables.
- Amplifier le dispositif AM2E "Accompagnement à la Maîtrise de l'Eau et de l'Énergie" du Fonds Solidarité Logement 86 en l'intégrant dans le programme SLIME (Service Local d'Insertion pour la Maîtrise de l'Énergie).
- Mener une réflexion avec la Direction de l'Insertion et du Retour à l'Emploi sur des projets de chantiers d'insertion ou d'appels à projets sur des enjeux de rénovation/réhabilitation de l'habitat.
- Articuler le repérage des situations d'habitat indigne et le repérage des situations de précarité énergétique.
- Proposer des espaces de rencontre pour permettre la mise en réseau des acteurs en territoire et au niveau départemental et soutenir l'impulsion de projets communs.



ZOOM SUR LES TERRITOIRES

- Développer les Forums logement sur les territoires.
- Poursuivre les actions d'information, des actions collectives de sensibilisation et autres initiatives.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Contrat Local des Solidarités.
- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées et Schéma Départemental de l'Habitat.



INDICATEURS DE SUIVI

- Le nombre de diagnostics socio-énergétiques réalisés.
- Le nombre d'actions de sensibilisation et d'information en direction des ménages et professionnels.
- Le nombre de projets initiés sur les territoires (permanences avancées énergie, forum logement, actions collectives...).

ACTION 2.4.4 Contribuer à lutter contre l'habitat indigne



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Action Sociale



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- DDETS et DDT
- ARS
- CAF et MSA
- ADIL
- Mairies de Poitiers et de Châtellerauld
- Grand Poitiers et Grand Châtellerauld
- CCVG
- DAC



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association de représentants des personnes concernées au sein des groupes de travail



OBJECTIF

- Contribuer au repérage des situations d'habitat indigne.
- Participer à l'accompagnement des situations, notamment les plus complexes.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Co-construire une réponse adaptée aux personnes concernées grâce à l'articulation entre les différents partenaires et faire le lien entre les dispositifs.
- Informer les acteurs sociaux du département sur les signalements, la réglementation, les dispositifs et outils de LHI (Lutte contre l'Habitat Indigne) mis en place pour qu'ils identifient, orientent et/ou accompagnent les ménages concernés.
- Intégrer l'utilisation de l'outil Histologe, visant à faciliter le lien et l'articulation des interventions auprès des personnes concernées.
- Co-animer une réflexion avec le DAC86 concernant les situations les plus complexes relevant d'incurie/Diogène.
- Participer au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, mené par les services de l'État (suivi des situations).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.
- Plan pluriannuel départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.
- Schéma Départemental de l'Habitat.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de situations repérées et signalées dans Histologe.
- Nombre d'actions collectives ou d'informations du réseau menées au niveau départemental ou des territoires.

ACTION 2.5.1 Mieux prendre en compte la problématique de la santé mentale dans le repérage, l'orientation et l'accompagnement des publics



CALENDRIER

2025 - 2029



PILOTE

- DGAS



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- Toutes les Directions de la DGAS
- CHU /CHHL
- CPAM
- ARS
- DDETS
- Maison des Adolescents



OBJECTIF

- Favoriser l'accès aux droits de santé et aux soins des personnes les plus éloignées.
- Faciliter l'insertion des ARSA en les accompagnant vers des soins adaptés en matière de santé mentale.
- Mieux coordonner l'accompagnement des personnes en situation complexe en coopération et complémentarité avec les services de santé mentale (psychiatrie, services médico-sociaux et sociaux) pour une meilleure prise en charge.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Faciliter l'accès aux droits de santé des publics accompagnés en Maisons Départementales des Solidarités grâce à un partenariat avec la CPAM.
- Créer, à titre expérimental, une équipe dédiée à l'accompagnement insertion-santé avec priorisation sur la santé mentale, composée d'un infirmier et d'une psychologue.
- Mieux calibrer les interventions de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP).
- Orienter vers le dispositif "Mon Soutien Psy" de l'Assurance Maladie.
- Promouvoir pour faire connaître le dispositif "En Voiture Psymone".
- Développer les points santé avec les acteurs en favorisant le partenariat entre le Département et les services compétents en matière de santé mentale.
- Poursuivre le dispositif sur la prévention des expulsions locatives par l'intervention d'une infirmière en psychiatrie, complémentaire à l'équipe d'accompagnement (se reporter à la fiche action 2.4.2).



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE CONTRACTUALISATION

- Contrat Départemental Solidarités Insertion 2024-2027.
- Projet Régional de Santé (PRS) et Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM).



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de situations suivies par l'équipe dédiée insertion/santé.
- Nombre de personnes orientées vers le dispositif "Mon Soutien Psy" et "En Voiture Psymone" de la CPAM.
- Nombre de locataires rencontrés pour prévenir les expulsions locatives.

ACTION 2.5.2 Développer un partenariat structuré et actif de la périnatalité à l'entrée dans la vie adulte



CALENDRIER
2025 - 2029



PILOTE

- Direction de l'Enfance et de la Famille



PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES

- MDPH
- Acteurs de la santé (secteur libéral, Centres hospitaliers, Maison de l'Enfant et de la Famille, Maison des Adolescents)
- ARS



ASSOCIATION
DES PERSONNES

- Association des personnes concernées à évaluer tout au long de la démarche



OBJECTIF

"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social" selon l'OMS. Son accès est primordial durant la période de construction de l'enfant et de l'adolescent.

- Favoriser des portes d'accès aux soins pour tous les publics de la prévention et de la protection de l'enfance.
- Développer des coopérations de proximité.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Favoriser les actions de coordination en santé de la PMI en garantissant le principe de l'universalisme proportionné.
- Consolider l'efficacité du travail avec les services hospitaliers : pédopsychiatrie, maternité, pédiatrie, HAD...
- Développer de nouvelles coopérations avec le secteur libéral.
- Impliquer les acteurs de la santé et du handicap dans les prises en charge effectives des enfants et des jeunes de la protection de l'enfance.
- Sensibiliser et favoriser l'accès aux soins en matière de vie affective et santé sexuelle des publics vulnérables.



ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION

- Projet de territoire de Santé Mentale.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de consultations et d'actions conjointes avec les services hospitaliers.
- Nombre de séances de prévention vie affective et santé sexuelle.

ACTION 2.5.3 Soutenir des actions en faveur des professionnels de santé pour favoriser leur installation sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux



CALENDRIER

2025 - 2029



PILOTE

- Mission Santé



**PARTENAIRES
EXTERNES ET
INTERNES**

- CHU
- ARS
- CPAM
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)
- Conseils de l'Ordre
- Les associations de professionnels de santé (Union Régionale des Professionnels de Santé)



OBJECTIF

- Poursuivre les dispositifs favorisant l'installation des professionnels de santé sur le territoire.



LES MODALITÉS DE L'ACTION

- Organiser des temps d'échanges dans les territoires pour les étudiants avec les partenaires et les élus pour favoriser l'attractivité d'un territoire du département.
- Soutenir les étudiants et les professionnels de santé dans leur démarches d'installation.
- Accompagner les bénéficiaires des aides du Département dans leur futures installations (visites de locaux, de logement, rencontres d'élus et d'autres professionnels déjà installés).
- Favoriser l'implantation de la famille du professionnel de santé installé sur un territoire (recherche d'emploi pour le conjoint, de place de crèche, d'école, de logement).
- Participer au guichet unique multipartenarial et à l'équipe territoriale d'appui pilotée par l'ARS pour mieux orienter les installations des professionnels.



**ARTICULATION AVEC LES STRATÉGIES DE
CONTRACTUALISATION**

- Contrats Locaux de Santé.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bénéficiaires dans les dispositifs départementaux et le nombre d'installation effectives.
- Nombre de réunions partenariales.
- Nombre de visites de territoires et d'organisation de manifestations ou de rencontres avec des élus ou des professionnels installés.



GLOSSAIRE

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ADIL	Association Départementale d'Information sur le Logement
ADAPGV	Association Départementale Pour l'Accueil et la Promotion des Gens du Voyage
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
AEPAPED	Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'État et du Département
AJ	Accueil de Jour
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSA	Allocataire du Revenu Social des Solidarités
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CFPPA	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
CDAD	Conseil Départemental d'Accès aux Droits
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCVG	Communauté de Communes Vienne et Gartempe
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et Familles
CIF-SP	Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne
CERENUT	Centre Ressources Nutrition de la Nouvelle-Aquitaine
CESSEC	Commission d'Examen et de la Situation du Statut de l'Enfant Confié
CHHL	Centre Hospitalier Henri Laborit
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CPTS	Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
CRP	Centre de Ressources Probantes
CRT	Centre de Ressources Territoriale pour les personnes âgées
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DAEE	Direction des Affaires Économiques et de l'Environnement
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGAS	Direction Générale Adjointe des Solidarités
EBE	Entreprise à But d'Emploi
EGH	États Généraux du Handicap
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EMPP	Équipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESSMS	Établissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux
EVA	Espace Vienne Autonomie
FALC	Facile À Lire et à Comprendre
FSL	Fond de Solidarité pour le Logement
HAD	Hospitalisation À Domicile
HT	Hébergement Temporaire
EFS	Espaces France Services
IRTS	Institut Régional du Travail Social

MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MDSP	Maison Départementale des Solidarités de Proximité
MEDEF	Mouvement des Entreprises De France
MLI	Mission Locale d'Insertion
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAMS	Plans d'Action Mobilité Solidaire
PAT	Projets Alimentaires Territoriaux
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PH	Personnes Handicapées
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPE	Projet Pour l'Enfant
PRS	Projet Régional de Santé
PSH	Personne en Situation de Handicap
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SDJES	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SPDA	Service Public Départemental de l'Autonomie
TZCLD	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
UAPED	Unité d'Accueil Pédiatrique Enfants en Danger
UPHV	Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes
VIF	Violence Intra-Familiale



Département de la Vienne
Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 POITIERS
lavienne86.fr

